

# POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

# FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE – FSU – SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 187, OCTOBRE 2015

## Cahier spécial n° 1 congrès de la FSU

**(À CONSERVER)**

- Rapport national d'activité
- Expressions et listes des tendances

8<sup>ème</sup>  
Congrès

Le Mans

2016

Du 1<sup>er</sup>  
au 5 février

# FSU

Fédération Syndicale Unitaire



# Sommaire

## Rapport national d'activité

Le contexte de ces trois dernières années	p. 04
Fonction publique et services publics	p. 07
L'activité de la FSU dans les différents secteurs	p. 08
Retraites, protection sociale, santé	p. 12
Élections professionnelles 2014	p. 13
Vie fédérale	p. 13

## Expressions et listes des tendances

Unité et Action et sans tendance	p. 14
L'ÉÉ (École Émancipée)	p. 16
Unité, revendications, indépendance syndicale	p. 18
Émancipation	p. 20
Front Unique	p. 22



# Congrès FSU Le Mans 2016

## Élections fédérales

### Votez en NOVEMBRE (du 5 au 26)

Ce journal est à conserver précieusement, il vous sera utile pour voter (rapport d'activités, textes d'orientation, listes...) Ces textes seront également disponibles sur le site de la FSU <http://www.fsu.fr/>

Vous recevrez le matériel de vote (bulletin et enveloppe) ou les modalités de vote de votre syndicat avant le début de la période de vote, c'est-à-dire un peu avant le 5 novembre... La période de vote est fixée du jeudi 5 au jeudi 26 novembre 2015.

Chacune et chacun est donc appelé à participer à ce scrutin fédéral afin de donner à la FSU toute sa légitimité. Ce n'est pas une affaire de spécialiste, tous les adhérents doivent prendre leur place dans ce processus.

## Les Congrès Départementaux

Les congrès départementaux se tiendront soit sur la période du 10 au 19 décembre 2015, soit sur la période du 4 au 23 janvier 2016.

Tout comme pour le vote, la participation du plus grand nombre à cette étape de la construction démocratique de nos orientations et nos propositions pour l'avenir est indispensable.

Les congrès départementaux préparatoires au congrès national vont débattre de 4 grands thèmes :

**Thème 1 :** Éducation, formation, culture, recherche : relever le défi de la démocratisation

**Thème 2 :** La Fonction publique, une idée moderne

**Thème 3 :** Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique

**Thème 4 :** Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

# Éditorial

Voici le cahier spécial qui marque le début du chemin conduisant la FSU à son 8<sup>e</sup> congrès. Il se déroulera au Mans du 1<sup>er</sup> au 5 février 2016.

Toutes et tous les adhérent-es sont appelé-es à voter directement sur le rapport d'activité des trois dernières années.

Ce rapport est l'aboutissement d'un travail de synthèse entre des approches diverses.

Cependant sur deux points des « fenêtres » expriment des appréciations différentes.

Sur le rapport d'activité vous aurez donc à choisir entre ces deux fenêtres A ou B puis à voter sur l'ensemble du rapport.

Vous aurez également à choisir entre cinq textes d'orientation et listes de tendances. Les instances de la FSU (congrès, conseil et bureau fédéral...) sont composées en tenant compte de ce vote.

Ainsi, à travers le vote direct des adhérent-es, vous avez entre les mains un outil de la démocratie qui est un élément fondamental de la FSU.

Alors votez massivement !



# Congrès du Mans 2016

## Rapport d'activité

### Le contexte de ces trois dernières années

Le contexte de ces trois dernières années a été marqué par la persistance, en France comme en Europe, de la crise économique avec ses conséquences sociales. S'y est ajoutée une crise politique sous différentes formes selon les pays dont la montée de l'extrême droite est un révélateur. En France, les dernières élections politiques ont été marquées par de forts taux d'absentéisme, une montée du Front National et une baisse des organisations progressistes. Manque de perspective, perte de confiance en l'avenir, repli sur soi, sentiment de déclassement, mais aussi fatalisme... autant de symptômes qui se sont développés au fil du temps. Le gouvernement élu en 2012, s'il a mis en place une nouvelle gouvernance et de nouvelles mesures, n'a pas choisi de changer profondément de cap notamment en ce qui concerne ses choix économiques. Nombre de questions ont été mal traitées ou ont appelé de mauvaises réponses, d'inspiration libérale, voire n'ont pas été traitées du tout.

C'est le cas notamment de la réforme fiscale, des renégociations des traités européens ou encore du droit de vote des étrangers aux élections locales. Mécontentements et déceptions se sont ajoutés à une situation déjà critique. Cette période a été aussi marquée par une offensive réactionnaire sur les sujets de société. Et la FSU s'est félicitée du vote du parlement pour le mariage pour toutes et tous malgré les oppositions fortes à ce texte.

La parole libérée, qui s'exprime notamment par la voix du Front National, montre les difficultés, les questions, les incompréhensions, les inquiétudes ou les désaccords qui existent au sein de notre société. La FSU a été à l'initiative de la journée du 29 janvier 2014, point de départ d'un travail commun, « *Uni-es contre l'extrême droite* », avec la CGT, Solidaires, l'UNEF, la FIDL, l'UNL et la LDH pour mener une réflexion sur l'émergence de l'idéologie d'extrême droite et organiser des initiatives communes afin de changer cette donne.

Ce collectif a mis en place un Observatoire National des Pratiques de l'extrême droite avec une première rencontre à Béziers en mai 2015.

La FSU a dénoncé la politique d'immigration du gouvernement comme la stigmatisation des Roms contraire aux droits et principes de notre pays. Elle s'est particulièrement investie dans RESF et avec les organisations de jeunesse pour obtenir de meilleures conditions d'accueil, de vie et d'étude des mineur-es isolés étrangers.

**Les attentats** perpétrés contre Charlie Hebdo, à Montrouge et à l'Hyper-casher de la Porte de Vincennes en janvier 2015 et qui ont fait 17 victimes, ont révélé des fractures de notre société et des questions que celle-ci n'a pas su résoudre. Les organisations syndicales, dont la FSU, se sont unies et jointes au mouvement citoyen et républicain pour exprimer émotion et indignation. Et particulièrement le 11 janvier suivant où des millions de citoyen-nes ont montré, partout en France, leur refus de

l'antisémitisme, du racisme et de la xénophobie et leur attachement profond aux valeurs qui fondent notre démocratie : liberté, et particulièrement la liberté d'expression, égalité, fraternité, laïcité. Cet élan de solidarité a largement débordé nos frontières. Ces rassemblements ont témoigné d'attentes fortes. Le monde du travail s'est également rassemblé pour affirmer son attachement à ces principes, son refus des discriminations et pour ouvrir des réflexions sur les questions posées par ces événements tragiques et sur les solutions à construire pour y faire face. Le texte intersyndical publié le 5 juin 2015 « Vivre et travailler ensemble » en est la première expression.

Au lendemain des attentats, l'École a très vite été placée au centre des interrogations et sa responsabilité interrogée. La FSU, avec ses syndicats, a rapidement communiqué sur le rôle avant tout éducatif de l'école et sur la nécessité d'une réponse politique plus globale pour combattre les inégalités. Or, les mesures de la « grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République », annoncées dès le 22 janvier, ont mêlé effets d'annonce et dispositifs durables, comme le parcours citoyen et le nouvel Enseignement Moral Civique.

Ce contexte est très lié à ce qui se passe sur *la scène internationale* et notamment en Afrique et au Moyen-Orient. Syrie, Irak, Mali... et de Boko Haram à Daesh, tous les conflits et guerres nourrissent partout dans le monde d'autres conflits et ce sont toujours les populations civiles, les populations les plus fragiles et les plus pauvres qui en souffrent le plus. Les guerres et les conflits chassent de leur pays des milliers de personnes. Les étés 2014 et 2015 auront été particulièrement tragiques pour les migrant-es en Méditerranée et dans la région de Calais.

**La crise économique est loin d'être terminée.** La crise de l'Europe a pris une dimension nouvelle sous l'effet des politiques libérales initiées par la Commission européenne, l'Eurogroupe et la banque européenne. Les gouvernements européens et les forces libérales se complaisent à faire oublier son origine en exigeant sans cesse des efforts des salarié-es et des retraités, comme s'ils/elles en étaient responsables. Recul de la consommation des

ménages, baisse du pouvoir d'achat, augmentation du chômage, dégradation du niveau de vie des retraités-es... les conditions de vie des salarié-es, des retraités-es mais aussi des femmes et des jeunes, particulièrement touchés par le chômage et la précarité, s'en trouvent dégradées. Les politiques d'austérité ont échoué à faire sortir les pays européens de la crise. Elles reposent sur la réduction des dépenses publiques et des dépenses sociales. Le maître mot de ces politiques reste la « compétitivité » avec des milliards donnés aux banques et aux entreprises sans contrepartie et sans effet notable sur l'emploi. Ces politiques ont enfermé la zone euro dans la récession, zone euro qui compte désormais plus de 20 millions de chômeurs et chômeuses et où inégalités entre les plus riches et les plus pauvres continuent de se creuser.

La Grèce est dans une situation particulièrement difficile sous la pression de l'Eurogroupe. Lors du référendum de juin 2015, le peuple grec a refusé les propositions des créanciers européens. Ce choix a soulevé un tollé des forces libérales à la tête des institutions européennes craignant que ce refus du diktat de la troïka ne suscite des réactions similaires dans d'autres pays. La FSU a toujours soutenu le peuple grec dans sa lutte contre les politiques d'austérité et appelé à développer la solidarité entre les peuples, à l'harmonisation des droits, à une Europe sociale fondée sur la justice, la démocratie et le progrès pour toutes et tous.

**En France**, les propos du Président de la République, lors de ses vœux en 2014, ont confirmé le choix du gouvernement de mener une politique économique libérale avec l'annonce d'une nouvelle diminution de la dépense publique, de nouvelles aides aux entreprises sans réelles conditions. Un an après le CICE, le pacte de responsabilité était mis en place. Il repose sur des revendications portées par le Medef, de diminution du « coût » du travail et des « obstacles à l'emploi », tournant le dos aux revendications des organisations syndicales de salarié-es. La loi Macron en est un triste exemple.

Sur le terrain de l'emploi, préoccupation majeure des Français-es, la FSU a porté et relayé au niveau du Ministère de l'emploi, du travail et du dialogue social les reven-

dications pour défendre les missions de service public, les politiques de l'emploi à mettre en œuvre par le Service Public de l'emploi, la défense de l'inspection du travail, la nécessaire amélioration de la situation des agent-es publics de pôle Emploi mais aussi la défense des chômeurs et chômeuses. Elle a participé aux mobilisations des associations de chômeurs et organisé une conférence de presse avec les associations de chômeurs en octobre 2014. La FSU a continué d'exiger son intégration au Conseil d'administration de Pôle Emploi étant représentative dans la "branche" Pôle Emploi ainsi qu'à l'ex Conseil National de l'Emploi.

Dans un contexte parfois de confusion, illustré notamment par les « bonnets rouges », les hésitations, reculs, choix du gouvernement mais aussi son empressement à céder aux « pigeons », « poussins », aux lobbys patronaux et à d'autres groupes d'influence, nombre de citoyennes, notamment celles et ceux dont le travail fait pourtant la richesse du pays, adoptent une position de défiance vis-à-vis de notre organisation sociale et politique voire à ne plus voter ou à chercher d'autres voies.

Dans ce débat sur la sortie de crise et la relance économique, la FSU a toujours eu le souci, sans les opposer, de positionner la fonction publique et les services publics comme des outils tout autant indispensables que le secteur privé. Éducation, Formation, Recherche, Culture, Agriculture, Environnement, Justice, Sport... mais aussi services publics dans les territoires, partout ils sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils sont des leviers pour sortir de la crise et pour réaliser les mutations économiques, écologiques ou culturelles à venir. Ils sont aussi nécessaires à la cohésion sociale et gage d'égalité, d'accès aux droits fondamentaux pour toutes et tous.

**Dans cette période, nombre de mobilisations se sont développées** dans les différents secteurs et particulièrement contre les plans de licenciement dans des entreprises et contre la dégradation des services publics. La FSU, dans le droit fil des choix confirmés à Poitiers d'un syndicalisme unitaire et d'un travail à l'unification syndicale, a organisé les mobilisations

nécessaires des salarié-es, chômeurs et chômeuses, jeunes et retraité-es, dans l'unité la plus large possible, tant dans la Fonction publique qu'au niveau interprofessionnel, afin de chercher à peser sur les choix : retraites, Accord national interprofessionnel, manifestations européennes avec la CES, mobilisations contre le Tafta, grève contre l'austérité, engagement dans la Convergence Service Public, participation à l'Altersommet, au Forum Social Mondial de Tunis, à la coalition Climat 21 mais actions également dans l'Éducation, l'Enseignement supérieur et la Recherche, la justice, l'Agriculture, le secteur médico-social ou encore à Pôle Emploi... La FSU n'a eu cesse de chercher à construire, avec d'autres organisations syndicales mais aussi avec le mouvement social, notamment avec ATTAC et le Collectif de l'Audit Citoyen contre la dette, des mobilisations et des propositions alternatives fondées sur un réel partage des richesses pour plus d'égalité et de justice sociale. Elle a régulièrement pour cela exigé la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et la mise en œuvre d'une réelle réforme fiscale plus juste et plus solidaire. *Invitée aux réunions du collectif dit "3 A" (Alternatives A l'Austérité) rassemblant des forces associatives, syndicales et politiques, la FSU s'y est rendue en « observatrice ».*

### Fenêtre A

*Compte tenu du périmètre syndical et politique restreint, la FSU n'a pas participé en tant que telle aux initiatives proposées. Ses instances ont en effet estimé, à une large majorité, que notre responsabilité était de convaincre et mobiliser les personnels contre l'austérité et qu'il fallait pour cela se concentrer sur une perspective de construction d'un front syndical large.*

### Fenêtre B

*La FSU a fait le choix de ne pas s'investir au plan national dans les activités du collectif dit "3 A" (Alternatives A l'Austérité) aux côtés de forces associatives, syndicales et politiques. Des structures de la fédération (SD, SN) y ont participé à l'occasion notamment des 2 grosses initiatives de rue contre la politique d'austérité du gouvernement. C'est pourtant la place de la FSU d'être présente dans ce type de démarches visant à construire un large front, complémentaire des initiatives inter-syndicales, combinant refus de l'austérité et propositions alternatives.*

Consciente de la responsabilité de l'Europe dans ce contexte et donc du mouvement syndical à ce niveau, la FSU poursuit ses démarches (même si le positionnement d'organisations syndicales françaises (FO, CFDT) ne permet pas à ce jour d'aboutir) pour intégrer la CES et la CSI. Elle a d'ailleurs participé à nombre d'initiatives et actions de la CES ces dernières années (18 mars 2014, 9 avril 2015, 8 octobre 2015).

### Dialogue social

Le gouvernement a institué des discussions à un niveau interprofessionnel (Conférences sociales, Conférence environnementale... ) et dans différents secteurs d'activité dont « l'agenda social » dans la Fonction publique ou encore la Conférence de consensus à la Justice. La FSU y a tenu toute sa place en portant les revendications des personnels et ses propositions. Faute de réponse aux questions et exigences qu'elle posait, la FSU a décidé, comme d'autres organisations, de quitter la 3<sup>e</sup> conférence sociale en 2014. La FSU revendique que le dialogue social intègre les exigences des organisations syndicales et débouche sur des mesures concrètes. En ce sens, elle s'est toujours engagée avec détermination dans toutes les discussions et négociations ouvertes en y portant ses revendications pour les personnels.

### Syndicalisme

La FSU s'est régulièrement interrogée sur la manière de construire des alternatives crédibles face aux questions posées par la crise et le repli sur soi de nombre de citoyennes. Elle n'a jamais dédouané le mouvement syndical de ses responsabilités et a toujours cherché à créer un rapport de forces pour peser afin de réorienter les choix du gouvernement et de gagner des droits et des améliorations pour les salarié-es ainsi que pour l'ensemble de la population. Mais ces dernières années restent marquées par l'in-

capacité du mouvement syndical à construire un véritable mouvement social s'opposant aux mesures régressives et proposant des réponses alternatives sur le plan économique, social et environnemental. Même si la FSU ne s'est jamais résignée à la division syndicale (entre syndicalisme d'accompagnement et syndicalisme de contestation) et a régulièrement invité l'ensemble des organisations à dialoguer, voir à agir ensemble, la division est bien réelle quant à l'appréciation des stratégies revendicatives à développer dans ce contexte de crise voire parfois quant aux orientations syndicales. De plus, le paysage syndical a subi quelques ondes de choc sans pour autant être fondamentalement modifié : crise interne de la CGT, poursuite par FO de sa stratégie syndicale solitaire avec un décalage entre son discours et ses actions, affirmation identitaire de Solidaires qui les conduit à un repli sur soi. Tout cela affaiblit le mouvement syndical.

Le contexte général, les difficultés du syndicalisme de transformation sociale pour créer le rapport de force à opposer aux multiples visages des politiques libérales, le déroulement des élections professionnelles de décembre 2014, la crise interne à la CGT ont, sans aucun doute, contribué à rendre les débats sur la construction d'un nouvel outil syndical plus difficile et stoppé un temps la démarche entreprise entre la FSU et la CGT au plan national comme au plan départemental (14, 38, 93 et le CFR Bretagne). Ce travail a repris en juin 2015 comme celui engagé avec l'UNEF. Et un nouveau travail commun s'est engagé avec la Confédération paysanne. Dans cette période, la FSU a permis la construction de nombreuses initiatives au plan national, régional et départemental : succès de la journée du 29 janvier 2014 contre l'extrême droite (FSU, CGT, SOLIDAIRES, UNEF, UNL), finalisation du texte « Vivre et travailler ensemble » (CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, CGC, CFTC, FSU), Votation dans la Fonction publique pour les salaires et l'emploi (CGT, Solidaires, FAFP, FSU), actions unitaires pour obtenir l'amnistie de syndicalistes de la Confédération paysanne sanctionnés en 2014... et aussi dans certains secteurs, dans certaines régions et départements. Elle participe également à l'Observatoire intersyndical contre la répression syndicale.

# Fonction publique et services publics

Le gouvernement n'a pas rompu avec une conception des services publics et de la Fonction publique pensés d'abord comme un coût et non comme un atout. Ainsi, la multiplication des allègements, d'exonérations et les baisses de cotisations sociales patronales (pacte de responsabilité) ont contribué à minorer les recettes de l'État, pesant ainsi sur le financement des services publics cibles des économies. Les ministères, les établissements publics et les collectivités territoriales, à travers la baisse de leurs DGF, se sont trouvés confrontés à une baisse de leurs moyens, à l'exception notable des créations d'emplois dans l'Éducation et la Justice. Dans un tel contexte, les collectivités locales augmentent la pression fiscale, en particulier sur les ménages, et/ou diminuent les prestations offertes aux usager-es.

Tous les agent-es ont subi *les conséquences de la rigueur* avec le gel du point d'indice, imposé depuis juillet 2010, aggravé par la hausse des retenues pour pension et la réduction des « enveloppes catégorielles » au sein des ministères. En conséquence de la revalorisation du SMIC, le gouvernement a modifié la grille de la catégorie C en février 2014 puis en janvier 2015. Ces mesures n'ont pas été transposées aux non titulaires, dont les traitements sont éventuellement relevés par la seule indemnité différentielle.

Tout en affirmant la pertinence du statut des fonctionnaires, la ministre s'est placée sur la défensive, devant justifier toute mesure bénéficiant aux personnels. Ainsi l'abrogation du jour de carence, que nous avons obtenue, n'a été effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le sort du projet de loi déontologie est aussi emblématique de ces difficultés. Il devait notamment abroger les mesures les plus contestées de la loi mobilité de 2009. Deux ans après son adoption par le conseil des ministres, il fait l'objet d'une nouvelle rédaction, renvoyant la majorité des dispositions à des ordonnances. Ce texte pourrait n'être que le seul projet de loi du quinquennat portant sur la Fonction publique.

En revanche, plusieurs lois ont engagé *une réforme territoriale* profonde. Après la loi

de 2013, qui a modifié le mode d'élection des conseils départementaux et les calendriers des élections départementales et régionales, la loi MAPTAM consacre l'émergence des métropoles, faisant craindre de nouvelles inégalités entre les territoires, et installe une répartition des missions des collectivités en partie déterminée au gré de la contractualisation entre collectivités. La loi NOTRe revient sur les compétences territoriales, supprime la clause générale de compétences sauf au niveau des communes, ces dernières devant s'inscrire dans le développement de l'intercommunalité. La nouvelle carte des régions métropolitaines, réduites à 13, s'articule avec une réorganisation de l'État au risque d'un accès réduit au service public pour une partie de la population et de dégradations pour les personnels.

Alors qu'il avait été envisagé de fusionner certaines académies, la mobilisation initiée par la FSU et ses syndicats nationaux s'est développée sur le terrain amenant le conseil des ministres du 31 juillet à ne pas procéder à ces fusions, et à la délimitation de « régions académiques ». Au-delà de cette nouvelle cartographie, le principe retenu est celui de la modularité de l'organisation des services de l'État au niveau des territoires. Enfin, la revue des missions, menée dans le cadre de la MAP, placée sous la responsabilité du Premier ministre, ne s'écarte guère de la RGPP.

Cet ensemble, dont l'objectif politique est *la réduction des dépenses publiques*, affaiblit le rôle de l'état, son rôle de stratège, régulateur et protecteur s'effaçant de plus en plus face au marché et à ses règles, et institue une concurrence entre et dans les territoires. Soumis à des pressions contradictoires des élus locaux, les changements de pieds incessants du gouvernement ont contribué à rendre illisible une réforme dont les citoyen-nes et les agent-es ont été tenus à l'écart. La FSU n'a eu de cesse de revendiquer la nécessité de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de développer une plus grande proximité des services publics et davantage de démocratie pour les usager-es et les agent-es. Elle s'est adressée aux élu-es

locaux, aux parlementaires et aux ministres concerné-es tout au long du marathon parlementaire sur la réforme territoriale, en pointant le déficit de débat et pour défendre notamment l'urgence d'une organisation qui permette un égal accès aux droits sur tout le territoire. Elle est également intervenue auprès des ministères et autant qu'il a été possible, dans les réunions organisées par les préfet-es sur la réorganisation des services de l'état pour rappeler son opposition à tout nouvel abandon de missions de service public, toute nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels et de l'organisation des services de l'état.

*La FSU a mené campagne sur l'atout que représentent la fonction publique et les services publics pour répondre aux défis sociaux et environnementaux des sociétés du xx<sup>e</sup> siècle. La publication du livre En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la Fonction publique* répondait à ce besoin. Complété par un dossier de *Pour* et par des diaporamas mis à disposition des sections départementales, cet ouvrage a facilité l'organisation de stages fédéraux locaux et de débats sur le statut des fonctionnaires, leurs missions et leurs métiers, et la Fonction publique. Considérant que c'est avec les usager-es que la défense des services publics est la plus efficace, la FSU s'est engagée dans la Convergence nationale des services publics. Elle a contribué au succès du rassemblement et de la manifestation nationale à Guéret les 13 et 14 juin 2015. La FSU a également proposé et animé des ateliers sur le rôle des services publics dans les forums sociaux mondiaux comme celui de Tunis au printemps 2015.

Des réunions régulières de l'intersyndicale fonction publique ont permis des initiatives communes (tribunes, pétition salaires, votation) et l'inscription des revendications des agent-es dans les plates-formes des journées de mobilisation interprofessionnelle (18 mars 2014, 9 avril 2015, 8 octobre 2015). Souvent incomplète, l'intersyndicale a toujours pris soin de rester ouverte aux organisations absentes. Des initiatives rassemblant l'ensemble des organisations

ont d'ailleurs été possibles comme lors de la grève du 15 mai 2014, ou pour le courrier du 13 mai 2015 enjoignant le gouvernement à formuler de nouvelles propositions dans le cadre des négociations PPCR.

C'est avec ce souci des convergences syndicales que la FSU a défendu ses revendications dans plusieurs *négociations*. Elle a été signataire de deux accords, Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Prévention des risques psychosociaux. Elle n'a pas signé l'accord sur la Qualité de vie au travail.

Écartée du comité de suivi de l'accord Sauvadet, la FSU n'a pas renoncé pour autant à intervenir sur la situation des agent-es non titulaires, tant pour l'examen des textes réglementaires au sein des instances que dans les ministères et établissements publics. Le jugement du TA de Paris, gagné par la FSU, a permis d'imposer sa présence dans tous les groupes de travail au sein du MEN, et plus généralement de mieux circonscrire le rôle d'un comité de suivi.

Le développement des *CHSCT* a été un enjeu particulier en raison de leur caractère nouveau dans un contexte où les agent-es ont été très affectés par le déploiement de la RGPP et se trouvent confrontés à un pilotage de type managérial. Les très nombreuses formations syndicales organisées tant au niveau national que local ont contribué à la constitution d'équipes militantes.

Par ailleurs, la détermination de la FSU en faveur de l'*action sociale* et sa recherche systématique de l'unité ont permis de sauvegarder le budget 2015 de l'action sociale interministérielle, de faire reconnaître le droit des retraité-es à en bénéficier. Enfin, la réflexion a été approfondie sur le dossier des instances de l'action sociale dans la fonction publique de l'état.

### PPCR

Le ministère de la Fonction publique a ouvert des discussions sur l'Avenir de la Fonction publique au printemps 2014. Elles ont concerné tant les questions du recrutement, de la simplification de l'architecture statutaire que la politique de rémunération. Ces négociations dites « PPCR » ont duré plus d'une année. Elles se sont déroulées dans un contexte de forte réduction de la dépense publique et de gel du point d'indice que la FSU a toujours dénoncé. Après des années de dégradation dans la Fonction publique, les attentes des agent-es sont importantes en termes d'amélioration des déroulements de carrière, de reconnaissance des qualifications, d'amélioration des conditions de travail, de la formation, des conditions de recrutements mais aussi d'emploi et de salaires. Des évolutions sont nécessaires pour les fonctionnaires et pour assurer l'attractivité de la Fonction Publique. La FSU a été très active dans ce processus en portant les exigences des personnels parmi lesquelles la reconstruction de la

grille, la nécessité d'un rendez-vous salarial et l'exigence de mesures s'adressant à tous les agent-es y compris aux contractuel-les. Elle a informé les personnels des propositions gouvernementales et de l'état des discussions au fur et à mesure des négociations.

La FSU a aussi cherché en permanence à rassembler les organisations syndicales. Elle a ainsi été à l'initiative d'une démarche commune, en mai dernier, auprès du Premier ministre, qui a obligé le gouvernement à faire de nouvelles propositions. Nombre de syndicats de la FSU ont organisé des consultations des personnels pour appuyer leurs décisions. Sans attendre ce qu'il adviendrait de la signature ou non de ce protocole, la FSU a décidé de poursuivre les mobilisations (votation Fonction publique, journée d'action interprofessionnelle du 8 octobre 2015), notamment sur les questions de salaires et d'emploi. Après un large débat au CDFN, la FSU a décidé de signer l'accord PPCR. Les conditions d'un accord majoritaire n'ayant pas été réunies, et alors que le gouvernement a décidé de manière unilatérale d'appliquer les mesures du protocole, la FSU s'est exprimée pour que toutes les organisations syndicales soient associées à la mise en œuvre des mesures PPCR. Elle a annoncé qu'elle serait particulièrement attentive et vigilante sur la préparation du rendez-vous salarial comme sur les discussions et la mise en œuvre des autres mesures, et qu'elle continuerait à défendre ses revendications.

## L'activité de la FSU dans les différents secteurs

### Des États Généraux du Travail Social en trompe l'œil

Lors de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de décembre 2012, le Président de la République a annoncé des États généraux du travail social dont la tenue, aujourd'hui annoncée pour la fin de l'année 2015, a été continuellement reportée. En 2014, l'accès pour les professionnel-les de terrain aux différentes Assises interrégionales préparatoires aux États généraux leur a été véritablement verrouillé. Toutefois, mobilisé-es dans des cadres unitaires locaux

et nationaux où des militant-es FSU ont été très actifs, des déclarations ont pu y être lues et le Manifeste de l'Intersyndicale, dont la FSU est à l'origine de la rédaction, « Le travail social avec des professionnelles promoteurs de droits et de lien social », largement distribué. Les travailleuses et travailleurs sociaux et médico-sociaux ont ainsi rappelé la prééminence des valeurs fondamentales d'humanisme et de solidarité liée à l'exercice du travail social et médico-social, le contexte social dégradé, l'accentuation des inégalités et de la paupérisation d'une partie grandissante de la

population consécutives pour partie aux politiques économiques et sociales, les réponses alternatives à la crise, la nécessaire reconnaissance du niveau de qualification des travailleuses et travailleurs sociaux et ont aussi dénoncé les diktats budgétaires de l'état et de certaines collectivités locales.

Sur l'ensemble du territoire, les travailleuses et travailleurs sociaux font les mêmes constats portant, entre autres, sur la perte de sens du travail social, l'importante réduction des moyens conjointement à l'augmentation de situations sociales liées à la

dégradation des conditions de vie. Les arguments de contraintes financières sont invoqués par les employeurs territoriaux et associatifs, alors que la demande sociale et les besoins sociaux explosent. La FSU a tenu et tient toute sa place dans l'organisation des nécessaires mobilisations avec l'Intersyndicale nationale « Travail social » - CGT, FSU, Solidaires, FAFP - et son élargissement, conjointement aux collectifs du travail social et étudiants, en lien avec les associations professionnelles, où des temps forts d'action ont été et sont programmés : Conférence de presse lors de la remise des conclusions de la « Mission Bourguignon » le 2 septembre 2015, initiative unitaire nationale d'ampleur le 25 juin 2015.

### Loi d'avenir pour l'agriculture

Après plus d'un an de débats, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a été publiée le 14 octobre 2014. Si le texte va globalement dans le sens des mandats défendus par la FSU quant à l'évolution des modèles de production agricole, il aurait toutefois mérité l'introduction de mesures plus contraignantes sur ce sujet. Le développement des "fermes usines" a depuis fait la démonstration que cette loi, malgré ses bonnes intentions, n'a pas permis d'enrayer le développement du modèle productiviste que la FSU combat, et qui a été le sens de son engagement aux côtés, notamment, de la Confédération Paysanne.

Si cette loi donne un rôle de premier plan aux exploitations des lycées agricoles publics dans la promotion de l'agro-écologie, elle en oublie singulièrement le financement.

### Dans le secteur de la justice

Ces trois dernières années auront été marquées par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et au renforcement de l'efficacité des sanctions pénales. La FSU s'est investie pour accompagner les débats qui ont entouré ce projet de réforme, au sein notamment du Collectif Liberté Égalité Justice. Abrogation des peines planchers, rétablissement de l'excuse de minorité pour les mineur-es récidivistes, diminution de la peine encourue en cas de trouble mental altérant le discernement, Individualisation de la peine avec

la fin des automatismes, mise en lumière de la probation, jusqu'ici étouffée par les questions carcérales, réduction des « sorties sèches », génératrices de récidive, vont dans le sens des principes et des valeurs défendus par la FSU. Cette loi a consacré une véritable peine de probation, la contrainte pénale, jusqu'ici absente de l'article du Code pénal qui liste les peines correctionnelles et criminelles.

Toutefois, la FSU regrette vivement que cette réforme n'ait pas véritablement tranché en faveur d'une sortie claire de l'idéologie sécuritaire dans laquelle la politique pénale s'est inscrite depuis plusieurs années et qu'elle soit restée silencieuse sur les mesures de sûreté et les longues peines.

Les conclusions de la conférence de consensus de février 2013 laissent pourtant présager une dynamique positive pour une réforme d'un système pénal et pénitentiaire à bout de souffle.

Enfin, l'absence de reconnaissance du caractère régalién de la probation, pour laquelle la FSU lutte depuis de nombreuses années, est un réel reniement. En juillet 2014, une nouvelle tentative de privatisation de l'exécution des peines de probation était mise en échec, après une mobilisation des personnels à l'occasion de l'examen du texte par le Sénat.

La loi a été accompagnée de recrutements, qui, même s'ils restent insuffisants du fait du retard accumulé, sont importants, principalement pour les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP). Ces derniers ont bénéficié d'une plus grande exposition et d'une plus grande reconnaissance, notamment par le rétablissement du Comité technique spécial SPIP, supprimé sous la précédente législature.

Au printemps 2015, la FSU s'est mobilisée auprès de l'Observatoire des libertés et du numérique (ONL) pour s'opposer au projet de loi sur le renseignement. Elle se félicite que le Ministère de la Justice ait finalement été écarté de la liste des ministères prescripteurs. Mais ce texte reste hautement contestable compte tenu des nombreuses dispositions attentatoires aux libertés collectives et individuelles qu'il comporte.

La justice pénale des mineur-es, quant à elle, est la grande oubliée des réformes. Pourtant, l'arrivée de Christiane Taubira

comme ministre de la justice avait suscité un certain espoir parmi les personnels. Si elle a restauré des liens de respect à l'égard des fonctionnaires et des magistrat-es qui avaient été une des cibles privilégiées du quinquennat précédent, l'étroitesse de ses marges de manœuvre, tant sur le plan budgétaire que politique est très vite apparue.

Ainsi, à l'heure actuelle, la réforme de l'ordonnance de 45 n'est toujours pas intervenue alors même qu'un projet de loi a été présenté aux organisations syndicales fin décembre 2014. Par ailleurs, si ce projet revient sur les tribunaux correctionnels pour mineur-es, il conserve de nombreuses dispositions sécuritaires adoptées sous les années Sarkozy. Ainsi, il ne remet pas en cause la logique de contrôle, de mise à l'écart et d'enfermement de la jeunesse la plus en difficulté. Ce texte tente un équilibre impossible entre la priorité à l'éducation et les droits des victimes et de la société dans son ensemble. Il ne constitue pas une réforme progressiste et ambitieuse de l'ordonnance de 45 telle que nous la défendons.

La FSU fait le constat d'un changement de langage et de regard vis-à-vis des adolescent-es confrontés à la justice après des années où la notion de jeunesse en difficulté avait été totalement supplantée par celle de mineur-es récidivistes. Mais, ce changement ne se traduit pas concrètement dans le quotidien des personnels. Les conditions de travail et d'exercice des missions restent très dégradées (créations de postes insuffisantes, maintien des structures d'enfermement...). Aujourd'hui, la question reste entière de savoir comment réhabiliter la priorité éducative en direction de la jeunesse en difficulté, dans un cadre législatif qui reste, pour l'heure inchangé, une absence de rupture dans la politique d'enfermement et des budgets insuffisants.

### Dans le secteur de l'Éducation

*La FSU s'est engagée avec conviction dans la consultation de l'été 2012, où elle a défendu ses orientations pour promouvoir la réussite de toutes les jeunes et conforter les missions des personnels. Elle a ensuite apprécié de façon nuancée le projet de la loi de Refondation de l'École de la République de 2013 en s'abstenant.*

## Fenêtre A

*La loi dite de « refondation » ne marque pas de rupture avec les politiques éducatives précédentes. La poursuite du développement de l'apprentissage, de l'école du socle avec le cycle 3 ou de la réforme des lycées, comme le trompe-l'œil de la réforme de l'éducation prioritaire et le lot de réformes rejetées par les personnels (bloc bac-3/bac+3, réforme des rythmes, réforme du collège) ne permettront aucune démocratisation. Le manque de volonté politique conjugué à la logique comptable ont rendu inopérants les créations de postes, ou le retour de la formation initiale. Enfin, l'autonomie, accrue, apporte son lot de dérèglementations et d'inégalités; la gouvernance sévit toujours et les personnels restent sous le joug de pressions hiérarchiques. Cette école de la concurrence (entre élèves, entre personnels et entre territoires) continue de gérer le tri social et ne correspond pas au projet de la FSU.*

## Fenêtre B

*La FSU, par la représentativité, la mobilisation et l'expertise de ses syndicats, a pu obtenir que soient inscrits des principes auxquels elle est attachée, comme la laïcité, l'affirmation que tous les jeunes sont capables de réussir, la nécessité d'élever le niveau de qualification pour tous et une programmation budgétaire de créations de postes, le rétablissement de la formation initiale, la priorité au primaire et la spécificité de la maternelle, la politique d'éducation prioritaire, la nécessité de réécrire le socle commun de connaissances et de compétences et les programmes d'enseignement...*

*Au-delà de ces principes, la FSU poursuit sa bataille pour que tous les métiers de l'éducation soient reconnus dans les mesures annoncées et que les créations de postes soient affectés pour répondre à tous les besoins du service public. Néanmoins, des désaccords de fond et des insuffisances dans de nombreux domaines (réforme du collège, du lycée, priorité à l'apprentissage, rythmes scolaires, éducation prioritaire...) subsistent. Des chantiers restent à concrétiser. Le carcan imposé par l'austérité budgétaire, l'absence de réelle volonté politique pour prendre des mesures d'ampleur pour véritablement démocratiser le système éducatif, pour reconstruire une formation initiale et continue de qualité, redonner la parole aux personnels, nous amènent à considérer de façon très critique l'action du gouvernement dans le domaine de l'éducation et de la formation.*

Par son engagement dans les chantiers et groupes de travail ministériels et au Conseil supérieur de l'éducation, la FSU a pesé sur de nombreux dossiers, faisant valoir ses conceptions en matière d'éducation et de défense des personnels. Ainsi, l'action syndicale a permis de peser sur les chantiers métiers et permis d'obtenir quelques avancées (augmentation des pro/pro, circulaires missions, dossier des Psy et COP, fin des ECLAIR et toilettage des textes indemnitaires du second degré, conclusions du GT contractuels, décret AESH). Pour autant, il reste à ce jour des exigences importantes sans réponse (précarité, revalorisation des salaires, recrutement, formation...).

La loi de refondation a inscrit l'engagement de créer 60 000 emplois dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur d'ici 2017. Exigeante, la FSU a mis cette question dans le débat public pour alerter sur une ampleur de créations de postes beaucoup trop faible. En effet, à 2/3 du quinquennat, seulement la moitié des créations de postes a été réalisée. Le tempo n'est donc pas assez soutenu et ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins, que ce soit rattraper le retard accumulé par les suppressions du quinquennat Sarkozy, absorber la hausse démographique ou financer les mesures pédagogiques nécessaires. Depuis 2012, la FSU a revendiqué un budget qui permette une réelle transformation du système éducatif aussi bien pour recréer une véritable formation initiale des enseignant-es et augmenter le nombre de recrutements que pour exiger les moyens pour l'éducation. C'est ainsi que la FSU a mené des campagnes et actions pour la défense du service public d'éducation (manifestation nationale pour l'éducation, campagne de pétition en mars et avril 2013,

meeting, rassemblement et colloque organisés en 2014 pour exiger les moyens pour l'école et ses personnels). La FSU a mis en avant la nécessité d'articuler la création massive de postes pour rattraper les plus de 80 000 postes perdus avant 2012, pour faire face à la pression démographique et la nécessité de rendre attractifs les métiers de l'enseignement afin de pourvoir les postes aux concours.

*La réforme des rythmes scolaires* a suscité débats, interrogations et contestations de la part des personnels, des familles et des élèves. Sur le terrain, sa mise en œuvre reste insatisfaisante. La FSU y a porté son projet éducatif et les revendications des personnels enseignants et territoriaux. Elle a affirmé la nécessité d'une égalité du service public d'éducation sur tout le territoire, qui doit se traduire par une égalité d'accès et de traitement de tous et toutes, ainsi que par une offre éducative de qualité partout.

Créé par la loi de refondation, le *Conseil supérieur des programmes* a eu la mission confiée de réécrire le socle devenu « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », ainsi que les programmes de cycles (et différents programmes transversaux). Contenus et évaluations étant liés, la FSU a porté les revendications des personnels en matière d'évaluation et obtenu la suppression du livret personnel de compétences (LPC). Durant la phase d'élaboration de ces projets, la FSU a fait valoir sa conception de la culture commune et fait évoluer les contenus vers plus d'ambition. Elle a néanmoins rencontré des difficultés au fil des travaux et des consultations. Mesure emblématique de la loi de refondation, la réforme de la *formation* des enseignant-es, très attendue, est loin des objectifs annoncés et son bilan tranche avec les satisfecit ministériels. L'architecture choisie, conjuguant un concours en M1 et un mi-temps de responsabilité en M2, ne permet pas de répondre aux exigences universitaires d'un niveau M2 ni de garantir une formation professionnelle de qualité. Elle a engendré un surcroît de travail en M2 pour les stagiaires et des difficultés majeures pour les formateurs et formatrices. La FSU a impulsé la mise en place en janvier 2014 d'un observatoire de la formation des enseignant-es qui a montré qu'en l'absence de cadrage national, de fortes disparités existent entre les ESPE. Ce bilan inquiétant appelle à une nécessaire remise à plat pour faire les réorientations qui s'imposent.

La FSU s'est félicitée de l'ouverture du chantier consacré à l'Éducation *prioritaire* au printemps 2013, de la fin du dispositif ECLAIR et du fait que le ministère reprenne à son compte des demandes de longue date d'allègement du temps de travail (pondération) et d'augmentation indemnitaire pour les personnels. Elle a par contre contesté la méthode ministérielle qui consiste à déterminer a priori un nombre de réseaux au niveau national, pour ensuite affiner les critères utilisés pour entrer ou non dans le dispositif et « sélectionner » les 350 REP+ et 739 REP. La situation économique et sociale de la France et les difficultés scolaires qu'elle induit justifieraient à coup sûr une augmentation du nombre de ces réseaux. La FSU a également rejeté la méthode de labellisation par réseau qui implique celle des collèges comme condition sine qua non, créant de fait des « écoles orphelines », et laissant de côté à cette étape tous les lycées. C'est ainsi qu'à l'automne 2014, de nombreux réseaux se sont mobilisés pour réclamer leur labellisation ou protester contre leur sortie du périmètre de l'éducation prioritaire. La FSU a organisé un meeting le 22 novembre 2014 et un rassemblement national des réseaux mobilisés, afin de permettre l'expression de leurs revendications légitimes.

*La réforme du collège* présentée au printemps 2015 a suscité débats et contestations. La grande diversité des opposant-es au projet rend difficilement audible le rejet profond de la profession enseignante, dans un premier temps. Mais l'appel intersyndical à la grève, le 19 mai, des syndicats concernés de la FSU, est un succès. Malgré cette grève majoritaire et au mépris des personnels, les textes incriminés sont publiés dès le lendemain de la mobilisation. Une deuxième grève a eu lieu le 11 juin, moins suivie vu la date. La mise en œuvre de réforme du collège est prévue à la rentrée 2016, après une préparation au cours de l'année 2015-2016. Pour la FSU, cette réforme ne répond pas aux enjeux de réussite de tous.

*Concernant l'administration de l'éducation nationale*, la FSU a défendu la nécessité que soient récréés des postes en nombre suffisant pour que l'organisation des services, aussi bien déconcentrés que dans les établissements, permette de retrouver de bonnes conditions de travail et de réalisation des missions supportées par les fonctions support du système éducatif. Elle a été également portée

l'exigence de reconnaissance des qualifications des personnels et a obtenu la mise sur pied d'un groupe « métiers » pour les personnels administratifs avec l'objectif de gagner une requalification des emplois et un repyramidage de la filière administrative. Le ministère a engagé une politique de requalification, certes laborieuse et insuffisante, mais qui reconnaît pour la première fois la déqualification de nombreux emplois et ouvre des perspectives de promotion pour les personnels. Enfin, la FSU s'est opposée aux projets de fusions d'académies que la réforme territoriale et la nouvelle carte des régions mettaient à l'ordre du jour de la feuille de route gouvernementale. Sur ce sujet, elle a été des plus actives pour construire les cadres unitaires et mobiliser les personnels des rectorats. Ce scénario du pire a été évité, c'est un acquis pour la suite des mobilisations à construire maintenant, pour éviter que de nouvelles réorganisations soient envisagées sur l'autel des politiques de réduction des moyens.

*En ce qui concerne la Santé à l'école*, le gouvernement a tout d'abord marqué sa volonté d'externaliser la santé à l'école en créant une mission interministérielle. La FSU avec ses syndicats a protesté contre ces propositions (3 manifestations en deux ans, regroupant chaque fois plus de 1500 infirmières et infirmiers) et obtenu du ministère qu'il accepte de modifier sa copie initiale. Le groupe métiers/missions mis en place sur la santé à l'école a été le plus long et le plus conflictuel. Si le ministère a fini par prendre l'engagement de publier les textes faisant accord, ils ne sont toujours pas parus à ce jour. Ces textes mettent en exergue les missions particulières des infirmières et infirmiers en matière de prévention des problèmes essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être) et qui nécessitent des réponses adaptées et personnalisées, notamment d'écoute, afin de déterminer leurs besoins de santé. Cependant, pour mettre en œuvre ces orientations, des moyens seront nécessaires pour ne pas en rester aux intentions.

A mi-mandat, le bilan de la politique éducative du gouvernement, pourtant affichée comme étant sa priorité, est loin d'être satisfaisant. Nombre de questions restent entières : conditions de travail, emploi, salaires, formation

initiale et continue, crise de recrutement... qui mettent en péril la capacité du système éducatif à répondre aux défis actuels et l'avenir des métiers de l'éducation.

*Dans l'enseignement supérieur et la recherche*, la loi ESR, qui devait mettre un terme aux dérives de la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités), n'a fait au final que s'inscrire dans la même logique (regroupements, concurrence, asphyxie budgétaire, développement de l'emploi précaire...). La FSU a porté la nécessité d'une remise à plat de la loi. Plusieurs mobilisations intersyndicales (11 décembre 2014, 3 mars 2015) ont permis de mettre en évidence la nécessité de défendre l'ESR et les conditions de travail et d'études. La FSU n'a eu de cesse de combattre l'austérité budgétaire qui obère le bon fonctionnement des universités et affecte les conditions d'emploi, de rémunération et de travail des personnels.

La FSU a donné un écho à l'ensemble des revendications des personnels, par des actions aussi bien locales que nationales : manifestation nationale du 6 avril 2013, grève du 15 mai 2014, journée nationale de grève du 3 février 2015...

### Dans le secteur de la Culture

De l'avis même de la ministre, le ministère de la culture a été « saigné à blanc » par la RGPP. Malgré ce constat, appuyé par un rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles, le nouveau gouvernement a été très en deçà de ce qu'on pouvait espérer : les baisses d'effectifs et de moyens ont continué à sévir, les dérives mercantiles aussi, et il n'y a pas de vraie parole politique sur la définition du champ culturel et de ses missions.

En lieu et place d'une politique culturelle nationale, la direction du Ministère de la Culture et de la Communication porte surtout une perspective technocratique de gestion des affaires courantes. Le médiocre projet de loi LCAP (Liberté de la Création, Architecture et Patrimoine) qui n'est guère qu'un catalogue non hiérarchisé de mesures techniques à portée limitée en témoigne.

Aucune des missions fondamentales du ministère ne fait l'objet d'engagements politiques courageux. Ainsi, la sphère du patrimoine est en butte aux privatisations et aux externalisations qui frappent bibliothèques, musées,

archives, ou encore le domaine de l'archéologie préventive, ouvert à la concurrence par la droite et largement lâché par le gouvernement. L'aide à la création et le soutien au spectacle vivant font quant à eux les frais de réductions budgétaires qui étranglent un secteur déjà fragilisé par les attaques répétées contre le régime des intermittent-es, pendant que la démocratisation de la culture se résume à un programme d'« éducation artistique et culturelle » qui, par manque de moyens, ne dépasse pas l'incantation communicationnelle.

Durant toute cette période, la FSU n'a eu cesse de défendre les missions et conditions de travail des agent-es. Face à un mouvement général de balkanisation de la sphère culturelle en établissements publics toujours plus autonomes – et de moins en moins « publics » – elle a eu gain de cause sur certaines dérives parmi les plus criantes, que ce soit au niveau de la « gouvernance » ou du statut dérogatoire de certaines catégories de personnels. Dans un ministère qui compte 60 % de non-titulaires, un accord a été négocié qui, dans la perspective du « retour à la règle », protège les contractuel-les déjà en poste tout en interdisant aux directions, et singulièrement aux établissements publics, de recourir au contrat plutôt qu'à l'emploi statutaire, comme ils en avaient pris l'habitude. Des travaux sont engagés pour que les établissements publics dérogatoires sur fondement législatif (CNC et INRAP) voient leur dérogation reconsidérée et que l'on puisse envisager la titularisation des leurs personnels. Ce dernier chantier revendicatif entre dans le cadre plus vaste d'une réflexion sur la filière

scientifique du Ministère de la Culture et de la Communication et sur la recherche en matière culturelle que nous avons entrepris d'imposer à une administration assez rétive sur le sujet. Enfin, depuis un an, les réflexions sur les missions, et les revendications qui en découlent, concernent particulièrement les services territoriaux du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC et STAP), très mobilisés face aux menaces d'arraisonnement, qu'elles viennent des collectivités territoriales ou des préfet-es.

### Retraités-es

A l'heure où l'espérance de vie augmente, nombre de retraités-es vivent dans la précarité. La FSU a régulièrement appelé les retraités-es à se mobiliser avec les actifs et actives contre les politiques d'austérité et leurs conséquences dans un cadre le plus unitaire possible. Elle a dénoncé le gel des pensions, d'autant que les dépenses contraintes continuent de progresser, que la fiscalité nationale et locale s'alourdit pour une grande majorité. A l'initiative de la FSU, un arc unitaire, le groupe des neuf (UCR-CGT, CFTC, CGC, FO, Solidaires, FGR-FP, FSU, UNRPA, LSR), s'est constitué en 2013 et a conduit à des mobilisations importantes (juin 2014, mars 2015 notamment) sur la question du pouvoir d'achat, des services publics, et pour une loi « vieillissement » conforme aux attentes. Réflexions, débats, notamment lors des « journées d'automne de la FSU » et lors du stage fédéral fiscalité, autant d'initiatives dans une dimension intergénérationnelle pour assurer une vie digne à toutes et tous les retraités-es.

### Activités internationales

Au niveau européen, la FSU s'est engagée dans les mobilisations anti austérité: interpellations des député-es, rassemblements et manifestations à Bruxelles, initiative à Athènes, mobilisations de la CES. . .

Elle a participé aux initiatives pour populariser et lutter contre le traité transatlantique (Stop TAFTA) et dans le cadre du collectif Blockupy (Francfort). Elle s'est également engagée dans l'Altersommet, participant aux réunions du collectif France et aux assemblées générales à Bruxelles.

Au niveau mondial (Tunisie, Iran, Grèce, Italie, Espagne. . .), la FSU a manifesté son soutien à des organisations syndicales de nombreux pays sur des thèmes différents: pour le droit syndical, après des attentats, des luttes spécifiques. . . La FSU a poursuivi les projets de coopération dans lesquels elle est engagée: avec le mouvement des femmes de la CSA (Sénégal), avec la société civile en Tunisie, et en Haïti, en partenariat avec Solidarité laïque. Une délégation de la FSU et de ses syndicats nationaux a participé aux FSM qui se sont tenus à Tunis: elle y a organisé des ateliers (services publics, emploi, féminisme, climat) avec d'autres organisations syndicales françaises et européennes. Dans le cadre du CSFEF, la FSU a participé à diverses rencontres et porté des plaidoyers pour la francophonie, la démocratie, le droit syndical. . .

Régulièrement, des notes ont été rédigées pour aider à la compréhension de situations ou initiatives particulières (Syrie, Palestine, TAFTA, COP 21. . .) et des stages organisés.

## Retraites, protection sociale, santé

La loi sur les retraites de janvier 2014 retient l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite sans décote et confirme les bornes d'âge (62 et 67 ans). Elle intègre des mesures ponctuelles corrigeant certaines injustices. Renonçant à dégager le financement nécessaire, elle installe un comité de suivi chargé de veiller au respect de l'équilibre financier. Gel des pensions de retraite, diminution du montant des pensions liquidées sont de fait les choix retenus.

Dès le printemps 2013, la FSU a défendu des choix alternatifs: campagne d'opinion dans le cadre du collectif « Retraites 2013 », grèves (10 septembre 2013 à l'appel de

CGT, FO, FSU, Solidaires, propositions d'amendements au projet de loi avec l'UNEF, la CGT et Solidaires pour la prise en compte des années d'études. . .).

Le Parlement a inséré dans la loi la commande de nombreux rapports. Le rapport Fragonard est le premier à être rendu public. Il vise l'adaptation des dispositifs familiaux au choix de l'allongement.

Dans les conseils d'administration de l'IRCANTEC et du RAFF, la FSU favorise l'intervention convergente des syndicats dans l'intérêt des personnels. Elle a ainsi appuyé la démarche unanime de rejet de la baisse des droits RAFF de 17 %.

La FSU, qui a contesté le Pacte de responsabilité et le dogme de la réduction du « coût » du travail, a défendu au Haut Conseil du Financement de la *Protection Sociale* l'idée d'un financement visant à satisfaire tous les besoins sociaux, grâce à des recettes supplémentaires dans le cadre d'un autre partage des richesses. Mais en l'absence de mobilisation interprofessionnelle pour une véritable reconquête de la sécurité sociale, les reculs se poursuivent. Le dernier exemple est la modulation des allocations familiales qui remet en cause l'universalité des droits dans ce domaine.

Si la FSU a soutenu la généralisation du tiers-payant, elle estime que *la loi santé* ne revient pas sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire et ne permet pas de lutter contre une médecine à plusieurs vitesses. Elle manque d'ambition alors qu'il y a urgence à reconquérir un système de santé de haut niveau pour tous et toutes. Les dérives concurrentielles dans le domaine des complémentaires santé sont inquiétantes. Par ailleurs, dans le cadre des contacts réguliers qu'elle a avec la MGEN, la FSU l'a alertée sur les effets de la nouvelle offre globale. La FSU est par ailleurs inter-

venue auprès du COREM pour protester contre la nouvelle décision de baisse des droits acquis.

La FSU a porté ses exigences dans la concertation en amont du *projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement* mais la montagne a accouché d'une souris: rien sur le nécessaire développement des services publics, la formation et les missions de personnels pour l'aide à domicile. Le volet EHPAD est repoussé sine die. La FSU a protesté contre les nombreux reports de la loi qui n'est toujours pas votée et contre le détournement de la CASA.

La FSU est pleinement investie dans les instances ayant en charge les questions relatives aux situations de *handicap*: Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)... La Conférence Nationale du Handicap du 11 décembre 2014 à laquelle la FSU a participé a permis de mettre en lumière certaines avancées mais aussi les retards, voire les reculs et plus généralement le manque de moyens pour mettre en œuvre pleinement le droit des personnes en situation de handicap.

## Élections professionnelles 2014

Le taux de participation, en augmentation par rapport à 2011, a été globalement faible (52,9 %) sur l'ensemble de la Fonction publique puisque seul 1 électeur ou électrice sur 2 a voté. Le plus faible étant celui de la FPH. Les résultats donnent une image de la réalité de la FSU et des forces syndicales en présence dans la Fonction publique. Au plan général, même s'il faut acter une poussée de FO et de l'UNSA ainsi qu'une baisse sensible de la CGT en particulier dans la FPT, il est difficile d'interpréter le résultat final au travers d'une lecture renvoyant strictement à une grille d'analyse privilégiant l'existence de deux pôles, l'un « réformiste » et l'autre « contestataire » avec une victoire de l'un sur l'autre. Les choses sont plus nuancées au sein des dits pôles: l'UNSA et la CFDT ne progressent pas de la même manière; la CGT baisse beaucoup et Solidaires augmente très légèrement; quant à la FSU, elle maintient son positionnement mais subit une baisse. De toute évidence, FO capitalise des mécontentements et surfe sur le statu quo en ne s'exposant jamais vraiment.

Malgré une campagne, organisée sur les problématiques de la Fonction publique et de ses agent-es, plus importante, tant au niveau national que départemental, que lors des dernières élections, la FSU sort affaiblie de ces élections même si le résultat global lui confère une stabilité. Elle n'a pas atteint les objectifs qu'elle s'était fixés: reprendre la première place à la FPE et être représentative à la FPT. Elle conserve sa deuxième place à la FPE en accusant une légère baisse (-0,2) et reste la première organisation syndicale à l'Éducation et à l'Agriculture. Elle progresse à la Culture, aux Affaires étrangères et à la Caisse des Dépôts et consignation. Elle se maintient à la Justice. Elle obtient des résultats contrastés, avec une légère progression, à la FPT sans réussir à entrer au CSFPT.

Ces élections montrent une difficulté pour la FSU à s'ancrer ou à se développer dans certains secteurs tout en accusant une baisse importante dans l'Éducation (- 5 points) et dans l'Enseignement supérieur. Ces résultats ne sont pas sans incidence que ce soit en

termes de représentativité que de moyens. Il y a des raisons qui semblent évidentes pour expliquer la faible participation ou le score de la FSU: les modalités de vote, la faible participation, l'absence de réelle campagne de la part du gouvernement n'ont certes pas contribué à une meilleure perception de l'utilité de ces élections professionnelles par les personnels. Mais cela ne constitue pas les seules raisons.

Le CDFN de janvier 2015 a acté que « de notre capacité à rebondir et à appréhender l'avenir comme de l'analyse collective que nous ferons de ces résultats et des décisions qui en découleront dépendra notre capacité à faire vivre la FSU et agir dans la période ». L'engagement a été pris alors d'approfondir l'analyse: Qui sont les électeurs et électrices? Qui s'abstient? Quelle lecture faire de ces élections par rapport à notre orientation syndicale? Quelles leçons tirer de ces élections par rapport à nos pratiques syndicales? Quelle analyse du nouveau paysage syndical? Quelles conséquences pour la FSU?

## Vie fédérale

La FSU s'est attachée à améliorer le fonctionnement de ses instances: ordres du jour à chaque secrétariat national et BDFN afin de permettre une meilleure anticipation et donc des débats plus fructueux, travail sur des thèmes lors de BDFN en fonction des nécessités, intervenant-es extérieurs dans les CDFN, relevés de décision... Elle a mis en place, comme cela avait été décidé en congrès, des journées nationales

de rencontre pour les sections départementales et les CFR. Elle a œuvré à une meilleure prise en compte des retraité-es (publications, débats dans les instances, mise en place des « journées d'automne »). La disparition du CNE et du CRE avec la création du CNEFOP et des CREFOP lui a permis d'y siéger pour défendre en particulier l'articulation entre la formation initiale et continue, l'emploi et la formation profes-

sionnelle. Elle a également pris toute sa place au CESE et dans les CESER. Enfin, il a été constitué des groupes de travail sur des sujets qui ne sont pas pris en charge par les secteurs ou que l'actualité imposait de travailler de manière particulière (extrême droite, Alternatives économiques et sociales...). La réflexion sur le fonctionnement fédéral doit maintenant se poursuivre à partir de cela.

## Liste Unité et Action et sans tendance

GROISON Bernadette - SNUipp - Sg fsu - 92  
 ROLET Frédérique - Co-sg - SNES - Sn fsu - 59  
 SIHR Sébastien - Sg - SNUipp - Sn fsu - 58  
 HUBERT Benoît - Sg - SNEP - Sn fsu - 8  
 CHRISTOFOL Hervé - Sg - SNESup - Bdfn - 49  
 ANGOT Michel - Bn - SNUCLIAS - Bdfn - 94  
 HAUDIQUET Didier - Sg - SNUACTE - Sn fsu - 51  
 PIGOIS Gérard - Bn - SNETAP - Sd fsu - 53  
 LEVEDER Bruno - Sg - SNASUB - Sn fsu - 35  
 STEYGER Jean-Charles - Sg - SNUTEFI - cdfn - 44  
 DAMMEREY Jérôme - Co-sg - SNUEP - Sn fsu - 51  
 ALLEMAND Christian - Sg - SNICS - Sn fsu - 84  
 MONFORT Patrick - Sg - SNCS - Bdfn - 34  
 CHATARD Françoise - SNPES-PJJ - Co-Sd fsu - 66  
 CIULKIEWICZ Jean-Luc - Sg - SNE - Bdfn - 84  
 SOTTIL Jean-Claude - Sn - SNUITAM - Cdfn - 31  
 DANGUY Graziella - SNUASFP - Sd fsu - 33  
 BASTIEN Marie-Christine - Sg - EPA - Bdfn - 54  
 ROUSSILLOUX Sylvain - SNEPAP - 38  
 DEVIN Paul - Sg - SNPI - Bdfn - 93  
 GARNCARZYK Igor - Sg - SNUPDEN - Cdfn - 14  
 LEMASSON Annie - SUP CDC - Cdfn - 75  
 ACAMPORA Dominique - SNUACTE - 71  
 ARDENOIS Olivier - SNUACTE - 60  
 ASCHIERI Gérard - SNES - fsu CESE - 93  
 ATIF Valérie - Sd - SNUipp - 42  
 BAFFERT Corinne - Bn - SNES - 38  
 BARLATIER Alain - SNES - Sd fsu - 13  
 BARTET Sylvain - SNES - Sd fsu - 84  
 BARTHEL Nicolas - Can - SNASUB - 75  
 BECKER Aline - Sg adj. - SNUipp - Bdfn - 92  
 BELLIN Fabienne - Sn - SNES - Cdfn - 78  
 BENECH Coralie - Sn - SNEP - Cdfn - 94  
 BENOIST Axel - Bn - SNUEP - 35  
 BERNADOU Agnès - Co-sa - SNUEP - 81  
 BERNARDI Laurent - SNUipp - 6  
 BERTHOMIEU Dorothee - SNCS - 31  
 BILLES Claire - Sd - SNUipp - 13  
 BOJANIC Alexandra - Sd - SNUipp - 61  
 BOJKO Nathalie - Rn - SNEP - 5  
 BONNEAU Béatrice - Bn - SNASUB - 75  
 BONNET Gisèle - Can - SNES - 31  
 BOULONNE Karine - Can - SNES - 62  
 BRILLET Jacques - Sd adj. - SNUipp - Bdfn - 56  
 CAHOUE Marylène - Sn - SNES - Cdfn - 69  
 CARA Delphine - SNUTEFI - 44  
 CARLOTTI Marie-Pierre - SNES - Sd fsu - 94  
 CATELLA Sophia - Rn - SNUipp - 26  
 CHABROL Serge - Bn - SNEP - 45  
 CHASSAGNE Jean-Christophe - SNUACTE - 35  
 CHELALOU Nora - Sd - SNUipp - 974  
 CHENET Joël - SNUipp - Sfrn - 94  
 CLERY Jean-Marc - SNES - Cfr - 29  
 COLAZZINA Agnès - Bn - SNASUB - 13  
 CORDELIER Odile - Sn - SNES - Cdfn - 21  
 CORREZE Marianne - Can - SNES - 87  
 DALIA Françoise - SNUipp - 64  
 DAUCE Noël - SNUTEFI - Sn fsu - 75  
 DAUNE Monique - Sn - SNES - Cdfn - 75  
 DAVID Guislaine - Sd - SNUipp - 35  
 DELETANG Claude - SNES - Cfr - 63  
 DESSEAUX Luce - Sn - SNUipp - 76  
 DIRSON Clément - Bn - SNES - 94  
 DOUMERC Thierry - SNUACTE - 82  
 DRIDER Khaled - SNES - Sd fsu - 35  
 DROUARD Patricia - SNES - Sd fsu - 69  
 DUNET Béatrice - Sn - SNUipp - Cdfn - 66  
 DUPRAT Christine - Bn - SNESup - 31  
 DUVERNY Philippe - SNUACTE - 15  
 EGEA Andréa - Sa - SNEP - 973  
 ESPINASSE Magali - Bn - SNES - 86  
 FERAY Anne - Sn - SNES - Bdfn - 57  
 FERRETTE François - Sg adj. - SNASUB - 61  
 FRANCOIS Nathalie - Sn - SNEP - 14  
 GARNIER Pierre - Sn - SNUipp - Cdfn - 42  
 GAUTHIER Béatrice - Bn - SNICS - 35  
 GERARDIN Sigrid - Co-sg - SNUEP - 28

# Unité et action et sans tendance

## Une nouvelle ambition pour notre fédération

Courant majoritaire de la FSU depuis sa création, Unité & Action a fait le choix de l'ouverture dans le but de construire un syndicalisme pluraliste et unitaire, rassembleur et offensif.

- Ouverture aux autres courants de pensée, avec une direction pluraliste, à tous les niveaux,
- ouverture à tous les syndiqués,
- ouverture à la diversité des opinions et approches par la recherche et la construction systématique des synthèses,
- ouverture à la diversité du syndicalisme dans notre pays, par la recherche de l'unité d'action.

Pour Unité & Action, le rendez-vous du Mans doit être celui d'une nouvelle ambition pour notre fédération.

## Un regard lucide et sans complaisance sur la situation

### Un contexte de crise économique, sociale et environnementale

Le drame quotidien vécu par les migrants aux frontières de l'Europe, est à lui seul révélateur des crises économiques, sociales qui secouent la planète et de l'échec des politiques libérales, austéritaires et bellicistes développées partout dans le Monde.

La crise est aussi environnementale, conjuguant épuisement et destructions des ressources naturelles, anthropisation de la planète, changement climatique...

En Europe, la « troïka » entend imposer son dogmatisme économique y compris aux peuples qui se sont démocratiquement déterminés pour d'autres voies (notamment à la Grèce), alors qu'il conduit à des impasses et toujours plus de souffrance et d'inégalités. En France, CICE, Loi Macron, projet de remise en cause du droit du travail, autant d'exemples qui montrent que le gouvernement mène une politique libérale en décalage profond avec ce qu'avaient été les promesses du candidat Hollande.

Nous avons et nous devons continuer de dénoncer les dégâts économiques, sociaux et environnementaux provoqués par ces politiques, mais la dénonciation ne suffit pas, elle n'offre pas de perspective suffisante et n'est alors pas de nature à rassembler largement. Des propositions alternatives portées, existent mais ne sont pas actuellement suffisamment crédibles, partagées et entendues par le plus grand nombre.

Sans se substituer aux organisations politiques, le mouvement social et la FSU doivent tisser des solidarités avec tous les salariés,

initier, impulser et participer au débat public pour des mesures alternatives permettant le progrès social.

### Une crise des institutions, de la représentation, qui n'épargne pas le syndicalisme

Cette situation engendre aussi une crise des institutions et de la représentation sans précédent : la montée très inquiétante de l'extrême droite en est l'un des aspects les plus visibles. La défiance vis-à-vis des institutions représentatives n'épargne pas le syndicalisme : en difficulté pour rassembler et gagner, pour construire un rapport de force suffisant, il continue néanmoins d'être, pour les salariés, le recours en cas de difficultés collectives ou individuelles.

### Entendre le message des élections professionnelles

Les résultats aux dernières élections professionnelles n'ont pas permis à la FSU d'atteindre ses objectifs : redevenir la première organisation à la FPE et être représentative à la FPT. Ces élections ont envoyé un signal : il nous faut mieux identifier les attentes des personnels, ré-interroger le rapport que nous entretenons avec les professions, travailler à une meilleure perception de notre projet syndical, de nos propositions pour les services publics. Certes, et heureusement, la fédération conserve une place incontournable dans le secteur public, et au-delà, (pôle Emploi...), dans le mouvement social : la voix de la FSU porte, mais elle doit se faire plus entendre.



# Nos orientations pour l'avenir

## Mieux faire connaître notre projet syndical

Il est nécessaire d'éclairer et de porter mieux et plus fort notre projet syndical: un syndicalisme de transformation sociale progressiste, et, à cette fin, pour les réformes qui font avancer les droits des salariés, des agents, des retraités, des jeunes, qui améliorent leurs conditions de vie et de travail, qui contribuent à construire une société plus juste, plus solidaire et apaisée, une autre répartition des richesses avec un rôle primordial des services publics. Quels que soient les gouvernements, nous combattons les décisions qui ne vont pas dans le bon sens, mais nous nous engageons aussi quand des espaces de dialogues et de propositions sont possibles. Présente dans les secteurs de l'emploi, la formation, l'éducation, la recherche et la culture, l'éducation populaire, la justice et notamment celle des mineurs, le travail social, la FSU doit porter plus fort encore un projet pour la jeunesse et l'avenir de ce pays.

## Travailler au rassemblement

Pour Unité et Action, l'unité syndicale doit être le fer de lance de cette stratégie. Dans une période où les désaccords sont exacerbés, où certains voudraient voir le syndicalisme divisé durablement en deux camps antagonistes, la tentation existe de se replier sur de multiples actions minoritaires, de témoignages. Unité et Action fait le choix de ne jamais renoncer, de chercher ce qui rassemble avant ce qui divise. Il ne s'agit pas d'en rabattre, de s'aligner sur le moins disant, il s'agit au contraire, parce que c'est un gage d'efficacité, de construire des mouvements d'ampleur exigeants en termes de revendications. Le chemin vers cette unité d'action passe souvent par des configurations intersyndicales très diverses qui doivent être respectées quand elles correspondent à des réalités de terrain. Il passe aussi par une implication dans le mouvement social et associatif: Convergence services publics, RESF, ATTAC...

Nous avons depuis toujours l'objectif l'unification du mouvement syndical. Il ne s'agit pas d'imposer des démarches d'appareils que nos mandants, syndiqués, ou militants ne s'approprieraient pas, il s'agit de travailler concrètement, sur des sujets précis, avec celles et ceux qui le veulent et qui partagent notre conception du syndicalisme. Des chantiers ont déjà été lancés, notamment avec la CGT, qui ont permis d'enrichir nos analyses et de conforter nos positions. Ce travail se poursuivra au plus près des salariés, des adhérents, sur des thèmes qui touchent au quotidien dans le but de construire au niveau local des convergences, et dans la perspective de la construction d'un nouvel outil syndical.

## Pour un pacte social de progrès

Nos grands axes de revendications charpentent un pacte social de progrès: le partage des richesses, la protection sociale et les solidarités intergénérationnelles, le développement des services publics et de la Fonction publique, la défense de nos métiers, la laïcité et la construction d'une société inclusive où chacun trouve sa place et peut œuvrer pour la communauté, la progression du pouvoir d'achat, celle des salaires, des traitements, des cotisations sociales et des pensions et le rééquilibrage par l'impôt, la construction et la reconnaissance de droits pour les citoyens, le développement économique contrôlé dans le cadre d'une transition écologique, le combat sans faille contre toute régression sociale, l'égalité et le respect de l'autre. C'est à cette fin que la FSU a œuvré pour que les organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU et Solidaires) élaborent et signent le texte: « Après le 11 janvier, vivre et travailler ensemble ». Il y a urgence à le faire vivre, à le diffuser, à le discuter afin qu'il devienne un des outils de reconstruction d'un lien social qui se délite. C'est aussi le sens de la campagne unitaire contre l'extrême droite que la FSU a initiée.

## Renforcer la Fédération

Au moment où la mondialisation explose, et où l'Europe entend être le lieu de définition des orientations politiques des États, la FSU doit contribuer à la construction et au développement d'un syndicalisme international et européen. Tout en poursuivant sa campagne spécifique pour les services publics, elle doit aussi pouvoir s'engager dans les dynamiques interprofessionnelles pour contribuer et participer pleinement des démarches unitaires d'intérêt général des salariés, privés d'emploi et retraités au plan national et international. Renforcer notre outil fédéral, poursuivre notre positionnement dans la Fonction Publique d'État et dans la Territoriale, prendre toute notre place dans l'ensemble des débats nationaux et internationaux passe par une implication plus forte des syndicats nationaux dans le fonctionnement de la FSU.

Construire un syndicalisme de transformation sociale actif, indépendant et démocratique, construire des dynamiques interprofessionnelles rassemblant largement les salarié-es, sur les revendications à construire avec les personnels et les actions à mener: c'est l'objet de notre 8<sup>e</sup> congrès.

Pour conforter cette conception de l'orientation et de l'activité syndicale,

Votez pour la liste « Unité & Action et sans tendance »!

GHIS Richard - SNES - Cfr - 13  
 GOMBERT Chrystel - Cs - SNUipp - 31  
 GRES Lucille - Sa - SNEP - 87  
 GUEREFCHI Safia - SNICS - 85  
 GUEVILLE Claire - Can - SNES - cdfn - 76  
 GUICHARDAZ Emmanuel - Cn - SNUipp - Sn fsu - 69  
 GUIGONNET Maryvonne - SNES - Sd fsu - 83  
 HERAUT Valérie - Bn - SNES - 44  
 HUBERT Roland - Co-sg - SNES - Bdfn - 63  
 JADE Yves-Marie - Sd - SNUipp - 59  
 JOUVE Thierry - Bn - SNES - Cfr - 30  
 KAHANE Claudine - Ca - SNESup - 38  
 KOELBLEN Jean-Marie - Sd - SNUipp - 68  
 KOSC Olivier - Sn - SNUipp - Cdfn - 51  
 KRAEMER Emmanuelle - Can - SNES - 45  
 LACROIX Jacques - Sn - SNES - Cdfn - 44  
 LAGOUGE Nathalie - Rn - SNUipp - 27  
 LANCETTE Eliane - SNUipp - Trés. nat fsu - 75  
 LAUTON Michèle - Ca - SNESup - Cdfn - 75  
 LE FIBLEC Hervé - Bn - SNES - 60  
 LE NY Arnaud - Ca - SNESup - 94  
 LE PAIH Gwenaël - Bn - SNES - 35  
 LECHEVALLIER Caroline - Sn - SNES - Cdfn - 75  
 LEDUFF Catherine - SNUipp - 67  
 LEMAIRE Arlette - Bn - SNASUB - Bdfn - 54  
 LEMÂTRE Arnaud - Sn - SNASUB - Cdfn - 66  
 LEMONNIER Paul-Henry - Sn - SNEP - Cdfn - 14  
 MARAND Xavier - Sg adj. - SNES - Cdfn - 38  
 MARIINI Emmanuelle - SNES - Can - 2A  
 MAUSS Christelle - Sd - SNUipp - Sd fsu - 54  
 MAUVILLAIN Christophe - Sa - SNEP - 16  
 MERAL Jean-Pascal - Bn - SNES - 33  
 MERCY Véronique - SNES - Cfr - 45  
 METZGER Régis - Sn - SNUipp - Cdfn - 57  
 MONNIER Marie Agnès - Bn - SNES - Cdfn - 76  
 MOREAU Hervé - SNES - 64  
 MORETTI Bernard - SNUACTE - 17  
 MORNETTAS Jean-Jacques - Sn - SNES - Trés. adj fsu - 93  
 NATTER Gwenaëlle - Rn - SNEP - 54  
 NEVEU Marc - Ca - SNESup - 21  
 OLIVIER Michelle - Sn - SNUipp - Cdfn - 80  
 OUDINET Marc - SNUACTE - 51  
 PACTEAU Chantal - SNCS - 75  
 PAGNIER Serge - Sg adj. - SNETAP - 8  
 PALACIO Nina - SNUipp - 89  
 PIECUCH Catherine - Sa - SNES - Sd fsu - 62  
 PIGUET Philippe - SNES - Co-cfr - 25  
 PINAULT Claire - Sr - SNETAP - 77  
 POPINEAU Francette - Sn - SNUipp - Cdfn - 86  
 POURVENDIER Carole - SNICS - 34  
 PUERTOLAS Hélène - Sg adj. - SNUCLIAS - 11  
 RAMONDOU Dominique - Can - SNASUB - 31  
 REYGADES Thierry - Sn - SNES - Bdfn - 75  
 RIZZO Nelly - Sd - SNUipp - 41  
 RODRIGUES Victor - Sa - SNES - 974  
 ROGER Anne - Sn - SNESup - 69  
 SABLIC Didier - Sg adj. - SNEP - Bdfn - 94  
 SARRASIN Aurélie - Bn - SNES - Cdfn - 75  
 SCHNEIDER Rachel - Sd - SNUipp - 93  
 SECHET Emmanuel - Bn - SNES - 72  
 SEGUR Eddy - SNUipp - Sd fsu - 971  
 SIPAHIMALANI Valérie - Sg adj. - SNES - Cdfn - 75  
 SOLDAT Patrick - Sn - SNES - hdf  
 SUEUR Eric - SNUipp - Cfr - 77  
 TASSEL Stéphane - Ca - SNESup - Sn fsu - 77  
 TESTE Benoît - Bn - SNES - 69  
 TRAMONI Laurent - Bn - SNES - 13  
 VERTALE-LORRIOT Valérie - Sa - SNES - 972  
 VIALLE Michel - Bn - SNES - 92  
 VIBERT-GUIGUE Alain - Rn - SNUipp - 66  
 VIGNER Yoann - Bn - SNETAP - 53  
 VOLLOT Philippe - SNUCLIAS - cdfn - 94  
 WALLET Nicolas - SNUipp - Sd fsu - 75





## Liste à l'initiative de l'ÉÉ (École Émancipée)

Ponvert Véronique - 76 - SN FSU éduc  
Zappi Laurent - 95 - SN FSU orga. vie fédé.  
Bornais Claire - 59 - SN SNESUP  
Navarro Christian - 31 - SG-adj SNUIPP  
Lauffenburger Isabelle - 75 - co SG SNUEP  
Clérembaux Daniel - 87 - SGA SNUCLIAS  
Pasty Véronique - 93 - SG SNUTEFI  
Faujourn Michel - 93 - SNPESPJJ  
Sillam Olivier - 6 - SN SNES  
Taillandier Christian - 35 - SN SNUITAM  
Fouillard Judith - 25 - BDFN FSU situ. personnels  
Viéron-Lepoutre Christian - 25 - BN SNASUB  
Behar-Bonnet Véronique - 17 - BN SNEP  
Chaouat Gérard - 75 - BN SNCS  
Canu Jean-Marie - 76 - SFR nat.  
Philton Rémi - 33 - CSN SNETAP  
Soumaillé Valérie - 86 - BDFN FSU femmes  
Thomas Denis - 60 - BDFN FSU Serv. Pub.  
Cerf Brigitte - 75 - BDFN FSU droits et lib.  
Rivoire Julien - 93 - BDFN FSU international  
Devesa Pierre - 1 - BD SNUIPP  
Monier Sandrine - 3 - coord acad SNUIPP  
Corsin Eric - 6 - CAN SNPESPJJ  
Brunon Cécile - 7 - Co SD FSU  
Foughali Ben Ali - 8 - BD SNUIPP  
Faget Marc - 9 - Co SD FSU  
Chanelle Monique - 10 - Co SD SNUIPP  
Blanch Dominique - 11 - BD SNES  
Burgat Jean-Louis - 11 - SD SNUIPP  
Tavernier Valérie - 12 - Co SD FSU  
Allione Carole - 13 - SD adj SNUIPP  
Cavallo Marion - 13 - Sec rég SNPESPJJ  
Guimard Florimond - 13 - BD SNUIPP  
Burnouf Emeric - 15 - Co-SD SNUIPP  
Grizet Guy - 17 - Co-SD SNUIPP  
Aymard Philippe - 21 - Sec. Rég. SNPESPJJ  
Chambarlhac Francis - 21 - Co SD FSU  
Ropiteaux Cécile - 21 - BDFN FSU  
Constant Samuel - 22 - BD SNUIPP  
Perducat Vincent - 24 - SD SNUIPP  
Lardier Mathieu - 25 - CN SNUEP  
Turki Blandine - 25 - Co-SD SNUIPP  
Lagarde Laurent - 26 - BD SNUIPP  
Adams Pascal - 27 - CAA SNES  
Place Corinne - 30 - CS SNUIPP  
Akielewicz Agnès - 31 - BN SNES  
Cadreils Laurent - 31 - coord acad SNUIPP  
Esquerré-Montagnini Cécile - 31 - SD adj SNES  
Gadier Jean Philippe - 31 - Co SD SNUIPP  
M'Hedhbi Emmanuel - 31 - BN SNU Pôle emploi  
Perillat Marie Cécile - 31 - BN SNES  
Dumand Agnès - 33 - Co-SD SNUIPP  
Laborde Laurence - 33 - BD FSU  
Martinez Adrien - 33 - CS SNUIPP  
Richard François - 33 - Bur acad SNES  
Verdeyrou Pierre - 33 - Bur acad SNUEP  
Catala Agnès - 34 - Bur acad SNUEP  
Fortunato Vito - 34 - BN SNPESPJJ  
Kordjani Magali - 34 - Co-SD SNUIPP  
Pillooy Jean - 34 - BDFD FSU  
Reus Cécile - 34 - Sec. Rég. SNPESPJJ  
Guillou Sylvie - 35 - SN SNUITAM  
Laingui Héléne - 35 - Bur acad SNUASFP  
Pronost Colette - 35 - BN SNU Pôle emploi  
Texier Arnaud - 35 - BD SNUIPP  
Martinez Vincent - 37 - CDFN FSU  
Bouvot Virginie - 39 - BN SNUEP  
Duty Catherine - 39 - CA SNCS  
Gautheron Claude - 39 - SN SNUIPP  
Letourneux Dominique - 39 - SD FSU  
Pszola Nathalie - 39 - Co-SD SNUIPP  
Roca Elise - 40 - CAA SNES  
Fougeron Lionel - 42 - CAA SNES  
David Mary - 44 - CAN SNESUP  
Marange Sylvain - 44 - BN SNES  
Sierra Céline - 44 - Co SD SNUIPP  
Valin Bernard - 44 - coord acad SNUIPP

## À l'initiative de

# l'ÉÉ (École Émancipée)

## Un syndicalisme offensif pour une alternative à l'austérité !

### L'Europe en crise

L'été a été marqué par la volonté de l'Union européenne de briser les espoirs de changement du peuple grec. Pendant 6 mois, le nouveau gouvernement a essayé de desserrer le carcan austéritaire, mais l'intransigeance des dirigeants de l'UE, et la faiblesse du rapport de forces en Europe, ont conduit à une défaite par l'imposition d'un 3e mémorandum.

Tous les peuples de l'UE sont visés : euro et austérité sont indissociables. Pas de place pour les remises en cause, ni pour les politiques alternatives, sinon dehors ! La violence de ce diktat doit amener la FSU et tout le mouvement syndical à réfléchir à la façon de construire des mobilisations contre l'austérité. Pour en finir avec une Europe qui étouffe les peuples et se comporte comme une forteresse assiégée en laissant mourir des milliers de réfugiés migrant-es à ses portes, il lui faudra refuser de se soumettre au cadre imposé en affrontant son propre gouvernement et ceux du reste de l'UE... en convergence avec les peuples des autres pays.

### L'urgence climatique

Les records de chaleur moyenne se succèdent. 2014 a vu pour la 1ère fois le nombre de « déplacés climatiques » dépasser celui causé par les conflits armés. Le dérèglement climatique est là et les politiques pour y faire face se font cruellement attendre, dans les sommets internationaux (COP21) comme au niveau national. La FSU et le mouvement syndical doivent enrichir leur projet de transformation sociale en articulant exigences de transition écologique et justice sociale, en portant les revendications sociales au cœur du mouvement pour la justice climatique.

### Président des patrons

En France, Hollande et Valls ont accentué leur orientation libérale, aggravant la situation de la population et dégradant ses droits. Le Pacte de responsabilité, par la politique de l'offre, favorise le patronat et ne permet aucune amélioration de l'emploi. La loi Macron est un concentré de mesures de régressions sociales, et de nouvelles attaques sont

prévues sur le droit du travail. Même les outils de l'égalité professionnelle femmes/hommes ont été enterrés.

La profonde réforme de l'État, incluant la réforme territoriale, a pour objectif principal d'en finir avec l'État social et de livrer encore plus les services publics, les territoires et leurs populations au libéralisme.

Avec un gouvernement « de gauche » faisant la politique de la droite, combattant toute idée d'alternative à l'austérité, détournant encore plus la population de l'action collective, pas étonnant que la résignation l'emporte et que l'extrême-droite se renforce au point d'être aux portes du pouvoir.

**Le syndicalisme a une responsabilité majeure pour que cette résignation se transforme en colère et nourrisse des mobilisations sociales. Il doit livrer ses analyses sans complaisance vis à vis des politiques en cours, mener campagne pour promouvoir des alternatives progressistes, proposer aux salarié-es des perspectives de luttes pour affronter les politiques de ce gouvernement.**

### Construire l'alternative au libéralisme

C'est ainsi qu'il sera possible de faire échec à la montée du FN qui attire les déçus et les désorientés. Les idées d'extrême droite prospèrent et se nourrissent de la désespérance sociale et économique qui frappe les populations les plus fragilisées, mais aussi du sentiment de déclassement qui touche les classes moyennes. Elles attisent l'intolérance, le racisme, les discriminations et le climat nauséabond qui, au prétexte de la guerre contre le terrorisme, entretient la haine de celles et ceux qui sont considérés comme « étrangers ». **Notre projet de société ne peut se concevoir dans la peur et le rejet de l'autre : les dérives sécuritaires, la loi renseignement, les atteintes aux libertés sont de mauvaises réponses qui alimentent la fragmentation de notre société. Le syndicalisme doit mettre toutes ses forces pour y faire échec.**

### Des mesures indispensables

Augmentation du SMIC et des minima sociaux,



arrêt des licenciements et de la précarité, égalité d'accès aux droits, renforcement de la protection des salarié-es, plus de services publics pour plus d'égalité et de justice sociale. Il faut changer cette politique migratoire répressive et imposer l'accueil correct des réfugié-es comme la régularisation des sans papiers. Il faut rompre avec l'École de la sélection et de l'employabilité, avec ce système éducatif inégalitaire, éclaté sur le territoire et porter le projet d'une École émancipatrice, publique et laïque. Il faut une véritable réforme fiscale pour imposer une autre répartition des richesses.

### Le syndicalisme contre l'austérité

Ce gouvernement, comme sa politique, sont résolument à combattre. Les attaques généralisées mériteraient une riposte globale interprofessionnelle. Pourtant, depuis 2012, très peu de mobilisations interprofessionnelles dignes de ce nom ! Et aucun relais, aucune explicitation des enjeux des mobilisations sectorielles portant l'intérêt général des salarié-es (SNCF, Air France, hôpitaux...). Une partie du mouvement syndical s'est fourvoyée dans un accompagnement de mesures gouvernementales. Même si elle en tire quelques bénéfices électoraux, elle se trouve malgré tout en difficulté devant le peu de résultats de la politique en question.

Pour favoriser la mobilisation des salarié-es, le syndicalisme doit unir ses forces. La journée interpro du 9 avril a été une première étape réussie de reconstruction des forces. Proposer des échéances de mobilisation est une nécessité pour reprendre la main, il faut en penser les modalités et le rythme. **Avec les organisations qui se réclament, comme la FSU, d'un syndicalisme de transformation sociale, il faut être à l'initiative, mener des campagnes de conviction unitaires, proposer l'unité la plus large et s'engager avec ceux qui veulent. Le syndicalisme doit être à l'initiative de convergences entre les salarié-es des secteurs en lutte, mais aussi avec les précaires, les privé-es d'emploi, les étudiant-es. Il peut contribuer à la construction d'un front (associant syndical, associatif, politique) pour porter un autre projet de société.**

### Ne pas s'engluer dans le « dialogue social »

Celui-ci tend à être une arme du gouvernement pour « endormir » les syndicalistes. La FSU, comme d'autres, a voulu y croire et a participé aux discussions pour faire évoluer les dossiers liés à la Fonction publique. Mais si la MAP remplace la RGPP, seul le nom change. La gouvernance et le management sévissent, les agent-es connaissent des condi-

tions de travail plus difficiles, des carrières plus longues, sans réelle perspective d'amélioration du pouvoir d'achat puisque le point d'indice est gelé et que les longues négociations PPCR débouchent sur des mesures vraiment insuffisantes et différées dans le temps. Dans l'éducation, la réforme des rythmes et celle du collège, rejetées largement par les collègues concernés, ont été imposées malgré de larges mobilisations. Ces passages en force, comme les recours au 49.3 sur la loi Macron, montrent ce qu'il en est du « dialogue social » pratiqué. **On ne peut faire l'économie du rapport de force sans lequel il est vain de penser pouvoir peser sur les choix gouvernementaux et « gagner » dans des négociations.**

### Quel avenir pour la FSU ?

Les élections professionnelles n'ont pas permis de reconquérir la première place dans la Fonction Publique d'Etat, ni de conforter suffisamment sa place dans la Fonction Publique Territoriale. Elle s'est affaiblie dans l'éducation, parce qu'elle n'a pas su répondre aux attentes des personnels sur des dossiers importants.

Elle a avant tout besoin de renforcer ce qui fait sa force, son fonctionnement pluraliste permettant des synthèses partagées. La remise en question de la majorité qualifiée à 70 % aurait l'effet inverse et fragiliserait notre fédération.

Il faut travailler sur plusieurs axes :

- affermir son positionnement par rapport à la politique gouvernementale et la mettre au centre des propositions de mobilisations unitaires ;
- renforcer un fonctionnement fédéral favorisant le développement de chacun, afin d'affirmer partout la FSU, notamment dans la territoriale par la fusion de ses syndicats ;
- travailler avec la CGT et Solidaires au rassemblement du syndicalisme de transformation sociale dans la perspective d'un nouvel outil syndical qui soit à la hauteur des défis à venir, notamment avec un après 2017 très difficile. . .

**De ce congrès doit sortir une FSU renforcée, encore plus pluraliste, encore plus fédérale dans les départements, les régions et nationalement. Une FSU porteuse de mobilisations, de dynamique interprofessionnelle, active dans la construction d'un large mouvement social.**

L'ÉÉ appelle toutes celles et ceux qui partagent ces convictions et ces orientations à travailler et à agir ensemble dans la FSU.

Votez et faites voter pour la liste à l'initiative de l'ÉÉ (École Émancipée).

Bastide Castello Anne - 45 - Bur.SD FSU  
De San Mateo Ghislaine - 47 - Sec Acad SNES  
Denizot Mylène - 47 - CDFN FSU  
Noël Pierre - 47 - BN SNUITAM  
Perret Nathalie - 48 - Co SD FSU  
Godet Jean Luc - 49 - BN SNESUP  
Hélou Christophe - 49 - Co SD FSU  
Besuelle Pascal - 50 - co SD FSU  
Falicon Jérôme - 51 - SN SNUIPP  
Jacques Catherine - 52 - co SD FSU  
Lanzi Patrick - 54 - Sec. acad. SNUEP  
Schmitt Julie - 54 - sec.SD FSU  
Nicolas Isabelle - 54 - BD SNUIPP  
Roudier Romaric - 56 - Sec acad SNES  
Vilbois Yves - 57 - Bur. Acad. SNES  
Enclos Philippe - 59 - SN SNESUP  
Habera Nicolas - 59 - BN SNEP  
Wattel Anne - 59 - CAA SNES  
Abraham Sophie - 60 - co SD FSU  
Knoff Gervaise - 60 - SN SNUIPP  
Ripart Pierre - 60 - SD SNUIPP  
Viguière Bénédicte - 60 - co SD FSU  
Pontzele Laurence - 62 - BD SNUIPP  
Blanchard Mathilde - 64 - SD SNUIPP  
Bousquet Renaud - 64 - SD adj FSU  
Darrroman Ingrid - 65 - SNES  
Martin Claude - 65 - Co-SD SNUIPP  
End Gauvain - 67 - SD FSU  
Maillard Pascal - 67 - SN SNESUP  
Solunto Virginie - 67 - SN SNUIPP  
Thil Pascal - 67 - Sec. acad. SNUEP  
Charbonnier Vincent - 69 - BN SNESup  
Elia Rosario - 69 - SD adj FSU  
Poupet Sébastien - 69 - BN SNASUB  
Rollin Marc - 69 - Bur.acad SNES  
Larrouy Marie - 71 - BD SNUIPP  
Lahaye Florence - 72 - Co SD SNUIPP  
Le Gall Catherine - 72 - SD FSU  
Millot Nadine - 72 - SD SNICS  
Curallucci de Peretti Amélie - 75 - CA acad SNASUB  
Malaisé Arnaud - 75 - SN SNUIPP  
Poirét Benjamin - 75 - BN SNUCLIAS  
Sabater Philippe - 75 - BN SNU Pôle emploi  
Saouli Lydia - 75 - SN SNUTEFI  
Watteau Eric - 75 - CAA SNES  
Berche Pierre Emmanuel - 76 - CDFN FSU  
Lefevre Clément - 76 - BN SNES  
Pontoizeau Nolwenn - 76 - BN SNES  
Rio Stéphanie - 76 - BD FSU  
Grignon Thierry - 77 - Co SD SNUIPP  
Guerin Julien - 77 - BD FSU  
Hervouët Elisabeth - 77 - CAN SNES  
Cérisier Jérôme - 78 - CAA SNES  
Palpacuer Lydie - 79 - Co-SD SNUIPP  
Siaudeau Julie - 79 - BN SNES  
Drû Nathalie - 80 - CDFD FSU  
Verdier Thomas - 81 - Co SD FSU  
Mangenot Guillaume - 82 - Co SD SNUIPP  
Berlioz Barbier Claudine - 84 - BN SNUCLIAS  
Caminade Pierre - 85 - Co SD SNUIPP  
Colin de Verdrière Annick - 86 - Bur acad SNES  
Lajajumont Sonia - 87 - SD SNEP  
Masselin Marina - 87 - CAA SNES  
Maucotel Sébastien - 88 - Sec. Rég. SNPESPJJ  
Prisot Arnaud - 89 - BD FSU  
Tapie Géraldine - 90 - SD SNUIPP  
Rio Emmanuelle - 91 - SNESUP  
De Cock Laurence - 92 - SNES  
Robert Julie - 92 - BN SNASUB  
Bekhtari Grégory - 93 - CAN SNES  
Bouhaddi Fatima - 93 - BN SNUITAM  
Cormier Amandine - 93 - Bur. Acad. SNES  
Danglot Thomas - 93 - Sec. Rég. SNPESPJJ  
Giromini Raphaël - 93 - CAN SNES  
Kownacki Valérie - 93 - BD SNUIPP  
Zafari Sophie - 93 - CDFN FSU  
Guintrand Thierry - 94 - BD SNUIPP  
Heurtebize Hervé - 94 - SN SNUCLIAS  
Piaget Natacha - 94 - CAN SNES  
Boiron Laurent - 95 - BN SNES  
Rochat Fabienne - 973 - Co SD SNUIPP  
Dor Marie Hélène - 974 - Co SD FSU  
Picard Christian - 974 - Co SD FSU

## Liste Unité, revendications, indépendance syndicale (URIS)

LEFEBVRE Jack - SNES - 78  
 AURIGNY Jacques - SNASUB - 75  
 DELAYE Geraldine - SNUipp - 67  
 DANRY Edith - SNES - 21  
 DUBESSY Jean - SNCS - 54  
 PIEPRZOWNIK Pierre - SNASUB - 31  
 LEVECQUE Anne Catherine - SNUipp - 57  
 COLLAY Marie Claude - SNES - 42  
 LE BEUVANT Jacques - SNASUB - 29  
 ROUX Olivier - SNES - 2a  
 LABAT Bernard - SNUipp - 13  
 TOURNEUR Carine - SNES - 21  
 BODIN Martine - SNES - 93  
 ESTEVE Serge - SNUipp - 34  
 MIGNOT Yacha - SNES - 13  
 BISMUTH Simone - SNES - 92  
 ANDRIE Catherine - SNES - 34  
 MONNOT Fabrice - SNES - 68  
 VEYSSIERE Bernard - SNCS - 86  
 LEBARS Loïc - SNES - 44  
 LE TUHAUT Patrick - SNASUB - 29  
 ACKERMANN Thibaut - SNES - 92  
 ADAM Jean Pierre - SNES - 74  
 ALBERT Patrice - SNES - 74  
 ALIS Gwenaëlle - SNASUB - 29  
 AMATO Jean-François - SNES - 13  
 AOUNI Marie-Thérèse - SNASUB - 29  
 AUGER Joëlle - SNES - 93  
 BABIN Dominique - SNASUB - 56  
 BACLE Étienne - SNETAP - 94  
 BARTHEL Françoise - SNUIPP - 67  
 BEL Clémentine - SNES - 13  
 BELIAH Jean Jacques - SNES - 69  
 BENAZOUZ Sofiane - SNES - 13  
 BIENFAIT Laure - SNUIPP - 67  
 BOISSINOT Pierre - SNES - 78  
 BOLZER Muriel - SNASUB - 29  
 BONGARD Antoinette - SNES - 21  
 BORDET Emilie - SNUIPP - 54  
 BORGES Joachim - SNES - 95  
 BOURGOIN Cathy - SNES - 13  
 BOURNE-CHASTEL Christine - SNES - 13  
 BOURSE Alexandra - SNES - 21  
 BRAVIN Stefania - SNES - 68  
 BROUARD Jean-Marc - SNES - 95  
 BUIRE Michel - SNES - 69  
 CAMELIN Eric - SNES - 58  
 CATALOGNE Jean - SNES - 94  
 CAVALLUCCI Rémy - SNASUB - 91  
 CHARPY Claire - SNES - 42  
 CHAUVET Sergio - SNES - 68  
 CHEVALIER Monique - SNES - 77  
 CIMBARO Mireille - SNUipp - 67  
 CLAUDEON Carole - SNEP - 78  
 COGNARD Laura - SNES - 44  
 COLAS Philippe - SNES - 71  
 CONIL Jean-Michel - SNES - 13  
 DAHAN Danielle - SNES - 69  
 DANIEL Julien - SNES - 58  
 DAUDE-MIOTTE Catherine - SNES - 21  
 DEBORD Sylvie - SNETAP - 58  
 DE ROHAN-CHABOT Jean - SNES - 58  
 DEFRANCE Marie - SNES - 21  
 DELVA Laurent - SNCS - 21  
 DESBROSSE Marc - SNES - 69  
 DESUMER Vivien - SNUIPP - 57  
 DIAZ Valérie - SNES - 13  
 DJUKIC Jean-Pierre - SNCS - 67  
 DUBOIS Marie-José - SNES - 21  
 EHLENBERGER Carole - SNCS - 67  
 EICHENLAUB Adèle - SNUIPP - 67  
 ELIES Isabelle - SNES - 21  
 ESKENAZI Line - SNES - 93

# Unité, revendications, indépendance syndicale (URIS)

## Une seule orientation syndicale est possible : Non à l'accord PPCR, défense de nos statuts, grève pour les revendications

Ce texte est rédigé le 16 septembre, jour où le CDFN de la FSU a décidé de signer l'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations).

La signature de cet accord est une question centrale pour le syndicalisme. Cet accord permet une remise en cause de nos statuts, facilite les suppressions de postes et la mobilité forcée dans la fonction publique. C'est l'indépendance de notre organisation syndicale vis-à-vis du gouvernement et de sa politique qui est en jeu.

Un débat intense a eu lieu. Les sections départementales et syndicats nationaux étaient mandatés après réunion de leurs instances ou consultation des personnels. Un premier vote indicatif a donné les résultats suivants : Pour 82, Contre 51, Abstentions 2 et Refus de vote 16. Ainsi, 60,7 % des suffrages exprimés étaient favorables à la signature, loin des 70 % requis par les statuts. Dans ces conditions, la FSU ne pouvait pas signer le protocole.

Au vu de ces résultats, une suspension de séance a alors été demandée.

Au deuxième vote, il y a eu 88 voix Pour, 36 Contre, 1 Abstention et 21 Refus de vote ; soit 70,4 % de votes favorables, autorisant la FSU à signer le protocole. Comment expliquer un tel écart entre les deux votes ?

C'est précisément sur l'opposition à la signature de l'accord PPCR que notre liste URIS s'est constituée, sous forme d'un regroupement de militants au-delà des clivages artificiels de tendances. Nous poursuivrons dans cette voie.

### À quelle rentrée avons-nous été confrontés ?

Dans des dizaines de départements il a manqué des centaines d'enseignants dès la rentrée.

La réforme des rythmes scolaires se poursuit, livrant l'école et ses personnels à la territorialisation et le périscolaire aux prestataires de services privés. C'est la désorganisation

la plus totale assortie de coûts supplémentaires pour les familles en lieu et place de l'école laïque, gratuite et obligatoire, favorisant ainsi les écoles privées.

Dans plusieurs académies la réforme du collège est « expérimentée ».

Les nouveaux décrets d'août 2014 qui s'appliquent pour tous les enseignants des collèges et des lycées permettent aux chefs d'établissement de multiplier les réunions au motif qu'elles sont dorénavant incluses dans les « missions liées » des enseignants.

Face à des situations insupportables dans de très nombreux établissements des réunions syndicales se sont tenues, des assemblées générales se sont réunies. L'action a été décidée, souvent en liaison avec les parents, et, dans ce processus, une grève a été décidée pour le 17 septembre, pour l'abrogation de la réforme du collège par l'intersyndicale du second degré (SNES, SNEP, SNFOLC, CGT, SUD Education...).

Dans ce contexte, le gouvernement demande aux organisations syndicales de signer un accord sur les carrières et les salaires... bloqués depuis 5 ans : l'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations).

### Que contient le protocole d'accord PPCR ?

Pouvait-on dire, comme l'a fait le quatre pages de la FSU, « le protocole intègre un certain nombre de ces préoccupations. En ce sens il peut constituer une étape dans un processus de revalorisation des carrières et des salaires. » ?

« Une étape dans un processus de revalorisation des carrières et des salaires » ? Il ne comporte aucune mesure d'augmentation générale des salaires pour les 5 millions de fonctionnaires par la fin du gel du point d'indice, mais une clause prévoyant « Une négociation salariale [...] dès février 2016 » pour « examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques ». Chacun

comprend ce que cela veut dire : le blocage des salaires, le gel du point d'indice jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Mais l'essentiel de ce projet d'accord porte, en réalité, sur tout autre chose. 7 pages sur 15 sont consacrées à des attaques contre notre statut. Le préambule le dit clairement : « *le statut doit s'adapter pour faciliter la mobilité des agents* ».

Citons ses propositions : « *Des dispositions statutaires communes à plusieurs corps et cadres d'emploi seront mises en place* », « *même architecture de carrière, même grille indiciaire, mêmes références indemnitaires* », « *fusion des corps* », « *programme de simplification statutaire* », « *favoriser les mobilités volontaires* », « *règles de mobilité simplifiées* », « *les parcours professionnels au sein d'une même zone géographique seront facilités* », « *bourse d'emplois entre les trois volets de la Fonction publique* ».

Disons-le nettement : ce projet d'accord, s'il était majoritairement signé par les organisations syndicales, marquerait une étape décisive dans la remise en cause des garanties statutaires propres aux trois volets de la fonction publique (état, collectivités territoriales, hospitalière). Le cœur du projet d'accord est de faciliter la mobilité des personnels entre les trois versants de la fonction publique ainsi que les suppressions de postes.

Ce volet du protocole est indissociable de la réforme territoriale en cours qui doit s'appliquer dès janvier 2016.

En effet, avec la réforme territoriale, des dizaines de milliers d'agents sont menacés d'une mobilité forcée. Il ne s'agit en aucun cas de favoriser la mobilité choisie des personnels mais bien d'imposer la « *mobilité fonctionnelle ou géographique* » à ces milliers de fonctionnaires. D'ailleurs, un complément individuel d'accompagnement a été institué pour les agents mutés ou déplacés.

Avec la nouvelle carte des régions 10 700 emplois sont menacés. Par exemple en Auvergne, ce sont 1 100 emplois qui doivent être supprimés et déplacés vers Rhône-Alpes. Quelles conséquences concrètes sur le quotidien de ces centaines de personnels ? Dans tous les cas, il s'agira d'une dégradation considérable de leurs conditions de vie.

Avec la signature de l'accord PPCR, notre fédération va se trouver placée dans une position d'accompagnement des politiques de démantèlement des services publics. Cette signature n'est-elle pas un obstacle à la mobilisation des personnels ?

## Une seule orientation syndicale est possible : la défense de nos statuts, la grève pour les revendications, comme pour l'abrogation de la réforme du collège

Nous nous félicitons du texte adopté à l'unanimité par le CDFN de mai 2015, proposé par le SNES et le SNEP, qui déclare : « *Quant à la réforme du collège, la publication des textes réglementaires le 20 mai au lendemain de la grève inter-syndicale majoritaire dans les collèges constitue à la fois une provocation et un mépris pour les personnels. [...] L'autonomie promue aura enfin pour conséquence la mise en concurrence des personnels dans les établissements, et des collèges sur le territoire. [...] La FSU n'accepte pas cette situation et rappelle qu'il est inconcevable de discuter d'une quelconque circulaire d'application de textes qu'elle rejette. [...] Elle demande l'abrogation du décret et de l'arrêté publié au Journal officiel du 20 mai et l'ouverture de discussion pour une réforme qui s'attache à la mixité scolaire et sociale, à la réussite des élèves, aux conditions de travail des personnels. Elle appelle tous les personnels à amplifier la mobilisation.* »

### La grève pour les revendications

Après la grève interprofessionnelle du 9 avril contre le pacte de responsabilité, il faut poursuivre, comme lors de la grève du 19 mai pour le retrait de la réforme du collège, dans la voie de l'action commune avec la CGT, FO et Solidaires, pour bloquer les politiques d'austérité menées par le gouvernement avec l'aide de la CFDT et de l'UNSA, qui soutiennent le pacte de responsabilité, la loi Macron et ont voté pour la réforme du collège.

Dans les établissements des assemblées générales sont réunies avec les organisations syndicales pour combattre les mesures qui s'appliquent en cette rentrée. L'intersyndicale du second degré a décidé d'une grève pour l'abrogation de la réforme du collège le 17 septembre. Nous nous en félicitons.

Cela ne pose-t-il pas la question de la grève jusqu'au recul de la ministre ?

C'est en préservant son indépendance vis-à-vis du gouvernement, quel qu'il soit, que le syndicat peut défendre les revendications des personnels et leur permettre de stopper l'offensive destructrice actuelle. C'est le mandat que nous défendons dans les instances de la FSU. En constituant cette liste, nous entendons y contribuer.

Non au projet d'accord sur les carrières (PPCR)  
Non à la réforme territoriale  
Abrogation de la réforme du collège,  
des décrets d'août 2014 et de la réforme des rythmes scolaires.

Pour tous contacts : [jacklefebvre1@free.fr](mailto:jacklefebvre1@free.fr)

ESTIENNE Régine - SNES - 13  
FARDEHEB Rachid - SNES - 95  
FAUDOT Joel - SNES - 21  
FETILLE Annie - SNUIPP - 13  
FEVRIER Françoise - SNES - 88  
FIANCETTE Marie - SNES - 95  
FLEURY Monique - SNUIPP - 13  
FLOURY Emmanuelle - SNES - 49  
FOUQUET Marcel - SNUACTE - 92  
FRAYSSE Agnes - SNES - 69  
GAILLARD Madeleine - SNES - 21  
GAILLARD Marie Lise - SNES - 21  
GAUDILLERE Nadine - SNES - 69  
GEMBERLE Jean - SNES - 68  
GERARD Nathalie - SNES - 92  
GIBERT Philippe - SNES - 21  
GIORGETTI Philippe - SNASUB - 67  
GOY Hélène - SNES - 30  
GRIVEAU Catherine - SNUIPP - 92  
HALLIGAN Lauren - SNES - 78  
HARNISCH Jean-Guy - SNUIPP - 67  
HEDIN Jean - SNES - 92  
HELLAL Thomas - SNES - 93  
HIFFLER Michèle - SNES - 68  
HOFFMANN Karine - SNUIPP - 68  
HOOHS Muriel - SNES - 13  
HUIN Stéphanie - SNES - 88  
JOURDAN Yannick - SNASUB - 56  
JUGEAU Frédéric - SNES - 21  
JULIEN Lionel - SNASUB - 29  
KHIATHI Myriam - SNUIPP - 67  
KLEIN Vincent - SNUIPP - 67  
LARROQUE Christine - SNASUB - 95  
LE THOMAS Françoise - SNASUB - 22  
LEFEBVRE Michel - SNES - 93  
LEFLON Astrid - SNES - 95  
LESSAVRE-MERLE Sophie - SNES - 21  
LE ROUX Nelly - SNASUB - 29  
LEUDIERE Léone - SNASUB - 29  
LEUTREAU Benoit - SNES - 21  
MARCONNET Agnes - SNUipp - 93  
MARION Dominique - SNES - 21  
MARTIN Angel - SNES - 68  
MAUGET Anaëlle - SNES - 21  
MINABERRIGARAY Valentine - SNES - 68  
MONOT Adeline - SNUIPP - 57  
MOUCHIQUEL Haridas - SNES - 21  
MOZHER Abderrahim - SNUCLIAS - 21  
MURAT Jean-Christophe - SNESUP - 13  
OLIVI Nathanael - SNUIPP - 21  
PAGANO Isabelle - SNES - 78  
PÈRE Jacques - SNES - 77  
PICON Denis - SNES - 69  
PINKERT Emmanuelle - SNES - 92  
PUICERCUS Martine - SNASUB - 75  
RACUNICA Gary - SNES - 92  
RAVEL Eldina - SNES - 21  
REVOLLON Bernard - SNUEP - 67  
ROUX Laurent - SNES - 93  
ROZANES Bruno - SNES - 69  
RUELLO Fanny - SNES - 78  
SEEMANN Maryline - SNUIPP - 67  
SENTY Catherine - SNES - 69  
SERNA-ALARCON Inmaculada - SNES - 92  
SIROT Simone - SNES - 42  
SIZORN Thierry - SNASUB - 29  
SUCHARD Anne-Sophie - SNES - 92  
TAISANT Jacques - SNES - 21  
TEURTRIE Marie-Pierre - SNASUB - 56  
TISSEUR Mathieu - SNES - 68  
VALLET Pierre - SNES - 21  
VILLAEYS Florence - SNUIPP - 67  
VINCENT Jacques - SNASUB - 22  
VISSY Véronique - SNES - 68  
WILLIOT Agnes - SNES - 13  
WOLF Carmen - SNUIPP - 57  
WOLLENSCHNEIDER Michèle - SNES - 68  
XICLUNA Chantal - SNUIPP - 13  
Nom Prénom - syndicat national - dep



## Liste Émancipation

FOURTINE Henri - SNASUB - 93  
 STAMBUL Pierre - SNES - 13  
 DEVRIENDT Emilie - SNESUP - 83  
 BOURRELY Sylvie - SNUipp - 83  
 JOUSMET Raymond - SNES - 17  
 NOVELLO Marilène - SNES - 11  
 ABA Eric - SNES - 13  
 BERTRAND Hélène - SNES - 69  
 LEVET Philippe - SNUipp - 76  
 JOUAS Isabelle - SNUipp - 83  
 MARTIN Edouard - SNES - 12  
 CONTAUX Marie - SNUipp - 13  
 DAUPHINÉ Quentin - SNES - 83  
 CHARLUT Rosine - SNES - 11  
 SCHIMMER Christine - SNES - 75  
 BRAUD Claude-Michel - SNESUP - 83  
 LAURENTI Catherine - SNES - 83  
 PRADEL Mathieu - SNES - 94  
 DEMEL Claire - SNUipp - HdF  
 GOUDARD Laure - SNES - 94  
 CITTANOVA Denis - SNES - 93  
 DOUILLARD Luc - SNUEP - 44  
 RIOUALEN Armelle - SNES - 13  
 BESANCON Jean-François - SNASUB - 75  
 KIZILIAN Claire - SNES - 69  
 MIGNON Jean-Paul - EPA - 13  
 DUMONT Catherine - SNES - 76  
 CASAS Georges - SNES - 69  
 PRADELLE Sylvie - SNES - 75  
 LEFÈVRE Ariane - SNUipp - 78  
 CHAMPION Thierry - SNESUP - 83  
 LEFÈVRE Emmanuelle - SNUipp - 44  
 PEYPELUT Jean-Denis - SNUipp - 47  
 DA SILVA Serge - SNES - 29  
 FIANI Laurence - SNES - 94  
 VANHEE Francis - SNUipp - 76  
 PEYPELUT Maylis - SNES - 58  
 SAUBEBELLE Myriam - SNUipp - 47  
 MARTINI Jean-Baptiste - SNES - 13  
 ALOUSSI Rajaa - SNES - 93  
 BARTHELEMY Jean-Pierre - SNUipp - 26  
 JOUANNY Hélène - SNES - 11  
 MUXONAT Noël - SNES - 93  
 POYARD Pierre-Olivier - SNETAP - 88  
 CANNEVIÈRE Germain - SNUipp - 78  
 GOUDARD Serge - SNES - 69  
 CLAIREBAULT Christophe - SNUipp - 41  
 CLEMENT-GUYADER - SNASUB - 76  
 TORSET Didier - SNESUP - 89  
 WEISZ Frédéric - SNASUB - 75  
 SLAMA Bruno - SNES - 63  
 KNAPP Alfred - SNESUP - 17  
 DEMEL Nadine - SNUipp - 47  
 HOPITAL Marie-Noëlle - SNES - 13  
 REY Stéphane - SNES - 77  
 HENRIO Yannick - SNASUB - 75  
 MEJARD Jean-Jacques - SNES - 13  
 CHALLANDE Philippe - SNU-CLIAS - 13  
 CORBIN Philippe - SNES - 44  
 DAMERON Cédric - SNASUB - 75  
 AUGÉ Jean-Louis - SNES - 3  
 SAHLOUL Nadine - SNESUP - 69  
 RICCI Dominique - SNES - 75  
 CHRETIEN Mariann - SNES - 13  
 MINNAERT Sylvette - SNUipp - 93  
 GAUTHEROT Paul - SNES - 83  
 CHALOT Jean-François - EPA - 77  
 LAGRANDEUR Olivier - SNASUB - 75  
 BERTRANDE Bernard - SNES - 13  
 FLEURY Jean-Mathias - SNES - 94  
 DUBACO Philippe - SNES - 44  
 BRAUD François - SNES - 85  
 ROCHE Anne - SNESUP - 13  
 WAHL Julia - SNES - 93  
 LIBERGE Erwan - SNESUP - 17  
 VIGNAROLI Annonciade - SNES - 20  
 VINAY-LEGER Éléonore - EPA - 31  
 MOUNIER Stéphane - SNESUP - 83  
 BELIN Henri - SNES - 93

# Émancipation

## Défendre nos revendications, rompre avec une politique au service du capitalisme

### Dernière minute

*Lors du conseil national du 16 septembre 2015, un vote des délégués mandatés sur le protocole d'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), qui contient des attaques importantes contre les statuts des personnels, n'a recueilli que 60 % de voix... loin des 70 % statutaires pour que le FSU signe cet accord, malgré le forcing de la direction UA. Alors, la tendance École Emancipée a modifié les votes de plusieurs ses délégués, de même que plusieurs syndicats nationaux, de façon à faire passer la signature du protocole (à une voix près!) lors d'un second vote. Émancipation appelle toutEs celles et tous ceux qui sont opposés à cette forfaiture, à prendre contact pour envisager ensemble comment contrer, dans le syndicat comme sur le terrain, les effets catastrophiques de cette situation.*

Ce gouvernement défend les intérêts du grand patronat dans le cadre de la concurrence capitaliste mondiale, contre le monde du travail et les catégories les plus fragiles (chômeurs, jeunes, migrants...). Et ce dans tous les domaines: suppressions de postes et dégradation des conditions de travail, réformes territoriales, pacte de responsabilité, attaques contre le code du Travail et la Sécurité sociale... et même contre les libertés fondamentales. Ces attaques ont lieu aussi dans l'École où la FSU a une place centrale: « rythmes scolaires », regroupement d'universités, contre-réforme du collège, casse des statuts de 1950... Le mouvement syndical n'a pas réussi à mettre en échec cette politique, ou ne l'a pas voulu.

*Nous proposons une autre orientation syndicale.*

### L'urgence: combattre la politique gouvernementale

L'urgence est de porter les exigences les plus criantes des personnels:

- **création de tous les postes statutaires nécessaires dans les services, les établissements...**
- **retour à la retraite à 60 ans (55 pour le 1<sup>er</sup> degré) avec 37,5 annuités et 75 % du dernier salaire.**
- **fin du gel des salaires:** non à l'individualisation, aux primes... qui opposent les personnels et menacent la grille nationale de rémunération, maintien et rattrapage du pouvoir d'achat et réduction des inégalités de salaire par des **augmentations uniformes** (300 euros pour toutEs), hausse des bas salaires (SMIC à 1 700 euros).
- **défense de la Sécurité sociale financée par les cotisations, pour une prise en charge à 100 % des soins.**

• **rompre avec la politique de soumission de l'école et de l'université publiques aux intérêts du patronat.** Les lois Peillon et Fioraso (2013) sont les éléments majeurs pour généraliser la logique des « compétences », mettre en cause les diplômes nationaux, faire des jeunes une main-d'œuvre corvéable. En découlent les nouveaux statuts des personnels, la réforme du collège (et ses nouveaux programmes), les « regroupements d'universités », la territorialisation de l'école (rythmes scolaires), l'« école du socle », la multiplication des hiérarchies locales... L'action pour le retrait ou l'abrogation - et non l'aménagement - de toutes ces contre-réformes s'impose.

### Les libertés menacées!

Aux dispositifs de contrôle social (Base-Élèves), de militarisation et d'impunité de la police, de traque des Roms et sans-papiers, s'ajoutent la surveillance de masse, la répression anti-syndicale et des mouvements sociaux (manifestants tués ou blessés)... l'urgence est à la construction d'un front large, de collectifs unitaires, pour informer et organiser un soutien concret aux victimes de la répression d'État.

- **combattre la précarité, une priorité:** gouvernement et MEDEF veulent généraliser la précarité comme mode de gestion, pour payer moins, exploiter plus et diviser les personnels. Titulaires et précaires doivent exiger ensemble **aucun licenciement, arrêt du recrutement hors statut, non à l'interim, titularisation immédiate de toutEs les précaires sans condition de concours ni de nationalité.**
- **la souffrance professionnelle explose, du**



fait des méthodes de management et de la prolifération des hiérarchies intermédiaires... opposons-y la solidarité collective, le refus de l'individualisation (« entretiens individuels d'évaluation »), la suppression des lois « mobilité » et « déontologie ».

#### « Dialogue social »

Le pouvoir entend faire accompagner sa politique par les syndicats avec les « conférences sociales », « concertations » tous azimuts... qui n'ont rien à voir avec des négociations sur les revendications.

Nous proposons de rompre avec le « dialogue social », et de mobiliser vraiment les personnels pour gagner.

*Mais si la lutte contre l'« austérité » est nécessaire, elle n'est pas suffisante : c'est le système capitaliste lui-même qui est en cause.*

#### Rompre avec le capitalisme

Les gouvernements au service du capitalisme démantèlent tous les droits, et veulent écraser toute résistance comme en Grèce. Mais les luttes peuvent changer les choses, comme l'ont montré les personnels des hôpitaux de Paris en opposant leurs luttes au « dialogue social ».

C'est pourquoi le syndicalisme doit ouvrir la perspective d'une société rompant avec l'exploitation, le racisme, le sexisme, les inégalités et discriminations... :

- **dans l'école un projet émancipateur, inséparable de la construction d'une autre société :** former des esprits libres et critiques (avec des moyens comme la limitation des effectifs par classe), une liberté pédagogique visant la coopération et non la compétition. Refusant le tri social, nous proposons une éducation vraiment gratuite y compris dans l'université, une éducation polyvalente et polytechnique de la maternelle à l'université, sans orientation précoce.
- **le contrôle de l'économie par les travailleurs :** la « dette » doit être annulée et non pas payée à coups de plans d'austérité ;  **la propriété capitaliste des moyens de production doit être mise en cause :** expropriation des grands groupes industriels et banquiers, blocage des licenciements...
- **l'internationalisme :** toutes les travailleuses ont les mêmes intérêts par-delà les frontières. La solidarité internationale, c'est soutenir les peuples en lutte pour leur liberté (Palestine, Syrie, Kurdes...), agir pour l'annulation de la dette des pays dominés, contre le néo-colonialisme, pour l'égalité des droits FrançaisEs / immigrésEs, la liberté de circulation et d'installation, la régularisation de toutes les sans-papiers...

#### Laïcité

Ni paravent de la xénophobie, ni morale de maintien de l'ordre social, ni tolérance des intrusions religieuses, la laïcité garantit la liberté de conscience et l'égalité des droits. Il faut donc défendre la loi de 1905 et abroger tous les dispositifs anti-laïques, et ceux qui financent l'enseignement privé et renforcent ainsi la concurrence scolaire.

Une école émancipatrice et unifiée nécessite la nationalisation laïque de l'enseignement privé sans indemnité ni rachat.

*Mais comment le syndicalisme peut-il ouvrir une perspective émancipatrice ?*

#### Changer le syndicalisme !

Souvent le syndicalisme n'apparaît pas comme une alternative crédible, car les directions syndicales n'offrent pas de perspectives... et ne combattent même pas les projets gouvernementaux. Ainsi la direction de la FSU (associant UA et EE), a accepté des mesures inacceptables et les PPCR.  **Nous appelons donc à voter « non » à son rapport d'activité.**

Les personnels doivent  **se réapproprier leurs syndicats :**

- dans la perspective de l'unification syndicale dans une confédération unique sur la base de la **Charte d'Amiens**, démocratique (droit de tendance, rotation des mandats et refus des permanents syndicaux).
- pour l'internationalisme, par la coordination internationale des luttes contre les institutions au service du capitalisme (FMI, Union Européenne...), contrairement à ce que nous proposent la CES et la CSI qui accompagnent la destruction des droits.
- par l'unité dans les luttes : non pas par des « journées d'action » sans perspective, mais par la grève et sa généralisation, allant jusqu'au blocage du pays dans le cadre d'une grève interprofessionnelle public-privé. Cela implique aussi que les personnels contrôlent leurs luttes, en mettant en place des AG de délégués mandatés de toutes catégories, se coordonnant à tous niveaux, pour définir les revendications et organiser l'action.

Cela peut commencer dès maintenant ! Face aux atteintes aux statuts et aux conditions de travail, à une contre-réforme très grave des collèges... c'est une riposte, par la grève, de toutes les catégories qui s'impose pour mettre en échec le pouvoir et obtenir le retrait des mesures gouvernementales.

**Pour l'indépendance syndicale et une FSU qui lutte,**

**VOTEZ ÉMANCIPATION**

Contact : [er@emancipation.fr](mailto:er@emancipation.fr)

Pour en savoir plus : [www.emancipation.fr](http://www.emancipation.fr)

PRAT Henri-José - SNES - 13  
ROSENZWEIG Françoise - SNES - 60  
LEROU Sandrine - SNES - 93  
SLIM Mannoubi - SNES - 93  
SALOMONE BONETTO Christel - SNES - 83  
POTDEVIN Michèle - SNES - 75  
BRAISAZ Florent - SNES - 69  
BRUNET Elisabeth - SNUITAM - 20  
VIVE Nathalie - SNES - 83  
VANCOSTENOBLE Jean-Marc - SNES - 93  
MASSONNAT Sébastien - SNES - 84  
CARRASSAN Geneviève - SNUipp - 13  
VIGHETTI Patrick - SNES - 69  
MARILL Claude - SNPES-PJJ - 93  
BEAUJEAN Gilles - SNES - 77  
FASSO Sybil - SNES - 75  
JACQUET Delphine - SNES - 94  
DIAFERIA Victor - SNES - 21  
REYMONET Danielle - SNES - 13  
ZERROUK Linda - SNES - 93  
MASSAL Michel - SNES - 13  
FERES Marie-Claude - SNES - 87  
LE JANNOU Youri - SNES - 11  
MELINAND Philippe - SNES - 69  
LORET DE CROIX Gaëtane - SNES - 77  
MOCCELIN Isabelle - SNASUB - 75  
MARTINEZ Marie-Françoise - SNES - 75  
D'HERMIES Suzanne - SNES - 93  
PERAL Alicia - SNES - 69  
BANI Douha - SNES - 93  
GRUPPER Catherine - SNES - 93  
LEVEILLE Bruno - SNASUB - 93  
BENA Kaouther - SNES - 93  
GUY Marie-France - SNES - 34  
TORRE Jennifer - SNES - 13  
MANIVEAU Marie-Hélène - SNU-CLIAS - 13  
DAVID Martine - SNES - 93  
DOL Valérie - SNES - 13  
WOIRHAYE-VUITON Fabienne - SNES - 69  
EDELIN Christine - SNUipp - 76  
LABORDE Nathalie - SNES - 83  
LINDSKOG Isabelle - SNES - 13  
HEMET Patrick - SNUipp - 78  
BARJOT Laurence - SNES - 13  
ANDRE Danièle - SNESUP - 17  
REDOUTEY Nicolas - SNES - 69  
LE BOULCH David - SNES - 13  
MOISAN Eric - SNES - 76  
PESQUET François - SNES - 76  
ANCELET Malika - SNES - 13  
ABA Yannick - SNES - 84  
NAZAIRE Lucia - SNES - 94  
PINET Christine - SNES - 11  
LE BOURHIS Sylvain - SNES - 13  
PIN Blandine - SNES - 57  
COMMARET Philippe - SNEP - 12  
OUVRIE Natacha - SNES - 94  
BOUQUIER Geneviève - SNES - 13  
BONNARD Michel - SNUipp - 13  
ABA Sébastien - SNES - 84  
GOUDARD Alexandra - SNES - 38  
BOSC Sébastien - SNES - 12  
LACOMBE Hélène - SNES - 69  
HODAK Jean-Charles - SNES - 93  
SORO Jean-François - SNES - 93  
AMADEI Henri - SNESUP - 6  
CHAMBON Laurent - SNES - 13  
PICA Germinal - SNES - 91  
PUGET Jacques - SNUipp - 83  
PAUL-DI VINCENZO Eliane - SNES - 44  
VINAY Olivier - SNES - 93



## Liste Front Unique

BREDA Yvon - SNES - 74  
 DUTHEIL Denis - SNUIPP - 92  
 SAINT-LAGER Marie-Claire - SNCS - 38  
 PANTHOU Éric - SNASUB - 63  
 CLERMONT Agnès - SNES - 92  
 ANKAOUA Yves - SNUIPP - 34  
 LINQUÉ Benoît - SNASUB - 75  
 GALTIER Fabrice - SNESUP - 34  
 BARATHON Julien - SNES - 63  
 RIZZO Robert - SNUEP - 13  
 ROUSSELY Delphine - SNES - 84  
 BLEGENT Yannick - SNUIPP - 63  
 SCHNEIDER Mireille - SNES - 57  
 AURAND Patrice - SNASUB - 94  
 SPINAZZÉ Jean-Michel - SNES - 30  
 BERNARD Denis - SNUIPP - 54  
 ROUGERIE Olivier - SNES - 63  
 BURLAUD Julie - SNEP - 18  
 BELLOIR Pierre - SNES - 74  
 MICHEL Roland - SNES - 63  
 GORCE Julien - SNUIPP - 93  
 CHUZEVILLE Édouard - SNES - 69  
 LETOUBLON Antoine - SNESUP - 35  
 CHAIZE Nathalie - SNES - 13  
 GODARD Jean-François - SNUEP - 63  
 ROBERT Frédéric - SNES - 11  
 DE MAUPEOU Anne - SNASUB - 59  
 DEBAIR Martine - SNUIPP - 93  
 FAUGIER Thierry - SNES - 63  
 OGIRON Stève - SNASUB - 78  
 SUBIRATS Nathalie - SNES - 971  
 LOPEZ Juan-Antonio - SNUIPP - 34  
 COVELO David - SNES - 84  
 MAILLARD Jean-Marie - SNCS - 75  
 SAINTE COLOMBE Claude - SNES - 63  
 DEVILLE Arlette - SNASUB - 86  
 MATEOS KERNEIS Nathalie - SNES - 92  
 VERNIÈRE-OLIVIER Élisabeth - SNUIPP - 81  
 HUGUENOT Julie - SNES - 63  
 VÔ-TÂN Olivier - SNASUB - 75  
 TAILLADE Isabelle - SNES - 84  
 CADET Valérie - SNASUB - 974  
 FIGUE Richard - SNES - 3  
 GUICHENDUCO Chantal - SNUIPP - 54  
 VOLDOIRE Bernard - SNES - 63  
 MICHEL Boris - SNEP - 18  
 HERLAUT Alexandra - SNES - HdF  
 LAZUECH Frédéric - SNASUB - 63  
 CAZAUX Michel - SNES - 84  
 DEMIT Pandora - SNEP - 92  
 BIANCHI Myriam - SNES - 54  
 ANGMONT Paul - SNASUB - 94  
 ROUSSELY Jean-Louis - SNES - 63  
 ACHARD Gérard - SNUIPP - 3  
 FELTEN Agnès - SNES - 54  
 LE CHEVÈRE Sébastien - SNASUB - 75  
 BERTAGNIN Pierre - SNES - 92  
 GALÉRA Rose-Marie - SNCS - 38  
 SEROT Isabelle - SNES - 63  
 MASSABEAU Katia - SNUIPP - 92  
 GASPARD Christine - SNES - 74  
 DELÉTANG Céline - SNASUB - 93  
 MONDON Gyslaine - SNES - 63  
 BELLVER Élodie - SNUIPP - 34  
 CASTRO Sarah - SNES - 84  
 DRAGIN Jean-Luc - SNASUB - 94  
 LAURENT Fabienne - SNES - 63  
 LÉ Mathias - SNCS - 75  
 MONTEIL Solène - SNES - 92  
 VIRGINIE Marie Daisy - SNASUB - 974  
 ROUSSELY Catherine - SNES - 63  
 CHACORNAS Kareen - SNUIPP - 30  
 FESTAS Anne - SNES - 15  
 CHABOT Loïc - SNASUB - 63  
 PONDERAND Nathalie - SNEP - 74  
 CHAUMART Corinne - SNES - 92  
 BRONARCZYK Estelle - SNASUB - 75  
 NEULLAS Héléne - SNES - 63  
 ALBERTI Brigitte - SNUASFP - 84  
 MORISSE Delphine - SNES - 76

# Front Unique

## Pour que la FSU rompe avec le gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel !

### Un gouvernement totalement aux ordres du capital

Contre le vote de 2012 qui avait chassé Sarkozy et élu une majorité PS-PCF à l'Assemblée, Hollande et ses gouvernements ont mis leurs pas dans ceux de Sarkozy.

- Ainsi la politique de ce gouvernement par rapport aux réfugiés, dont l'afflux a pour cause la misère et les guerres conduites et provoquées par l'impérialisme.
- Les CRS à Calais, les soldats violeurs en RCA, le soutien et l'armement des régimes d'Arabie Saoudite, du Qatar, d'Égypte, l'accueil triomphal fait à Netanyahu le 11 janvier : voilà la politique de Hollande au service de l'impérialisme français. Aujourd'hui, c'est l'intervention en Syrie.
- Au nom de la "lutte contre le terrorisme", un arsenal qui permet un flicage illimité : loi anti-terroriste, loi "sur le renseignement".
- C'est aussi en guise de "sauvetage" de la Grèce, un troisième mémorandum accepté par Tsipras, plus dur encore que les deux précédents, affamant la population grecque pour sauver les banques et institutions financières.

### Feu sur les acquis des travailleurs : tel est le programme, en Grèce comme ailleurs, de tous les gouvernements attachés à la défense du capitalisme en crise et minés par l'endettement

C'est à cet objectif que répond la mise en pièce des garanties collectives sous la houlette du banquier Macron : loi Rebsamen, loi Macron, projet "d'inversion de la hiérarchie des normes". Pour arroser les patrons des milliards du pacte de responsabilité, on supprime massivement les postes, on fait feu contre l'hôpital public (10 % des services d'urgences doivent fermer !). Quant aux 60 000 créations de postes dans l'Éducation Nationale, elles se réduisent... à 4 000, les effectifs par classe continuent à croître. Des milliers d'étudiants sont refoulés de l'Université.

### Toutes les attaques anti-ouvrières sont passées grâce au "dialogue social"

Toutes ces mesures ont été préparées minutieusement par de longues séances de "concertation" avec les directions syndicales : rencontre avec les "partenaires sociaux", "conférences sociales"... Gouvernement et MEDEF ne cessent de vanter le "dialogue social" pour faire passer les réformes. Toutes les directions syndicales participent à plein à ce dialogue social dont la direction de la FSU ne cesse de se réclamer.

### La direction de la FSU n'a cessé de porter la politique du gouvernement

L'offensive gouvernementale n'a épargné ni la Fonction Publique ni l'Éducation Nationale. La direction de la FSU "critique" les "politiques d'austérité". Mais la critique s'arrête là où commencent les attaques gouvernementales contre les fonctionnaires et l'Éducation Nationale. Sur la Fonction Publique, c'est le soutien total à l'accord dit PPCR.

Dans l'enseignement, rappelons :

- le refus de la FSU de se prononcer pour le retrait de la réforme des "rythmes scolaires", malgré la mobilisation massive des collègues.
- le soutien ouvert à la liquidation des décrets de 50 dans le secondaire. Cette liquidation permet aujourd'hui à Vallaud-Belkacem d'imposer une contre-réforme du collège qui place les enseignants sous la coupe des chefs d'établissement, des CA et conseils pédagogiques. Elle permet de tenter d'imposer aux enseignants la "formation à la réforme" sous forme d'un surtravail gratuit.
- le soutien de fait à la création des ComUEs, dans le supérieur et la recherche, en participant aux élections instaurant leur "gouvernance". Cette régionalisation, sous asphyxie financière, va passer par des mutualisations, des suppressions de services, des réductions des effectifs et menace les statuts nationaux.





## Accord Fonction publique : Comment la direction UA-EE a imposé que la FSU signe

De quoi s'agit-il ? Le gouvernement a fait passer une rafale de lois (loi créant les métropoles, loi de délimitation des régions, loi NOTRe, loi Touraine) visant à la suppression de milliers de postes de fonctionnaires (la seule loi sur les régions entraîne la mutation géographique ou fonctionnelle de 10 000 fonctionnaires). Les garanties actuelles de la Fonction Publique constituent un obstacle qu'il faut faire sauter. C'est ce que vise l'accord PPCR dont Lebranchu dit : « *Nous travaillons donc à réécrire l'histoire de cette fonction publique, en travaillant notamment sur les grilles statutaires* ». Son maître-mot : mobilité. Ses moyens : mobilité entre employeurs de la Fonction Publique, constitution de corps interministériels, cadres statutaires communs à plusieurs corps, règles statutaires de mutation remplacées par des "directives de gestion", remise en cause du rôle des CAP, constitution de "bourses de l'emploi" sur le modèle du privé etc.

La direction syndicale a délibérément camouflé ces attaques pour ne parler que de prétendues "contreparties salariales" dont l'essentiel ne devrait intervenir... qu'après 2017 ! Elle a présenté positivement le fait qu'en 2016 la revalorisation du point d'indice serait soumise aux "indicateurs économiques" ? Autrement dit, les revendications sont subordonnées à l'état de santé du système capitaliste en crise jusqu'à diminuer les salaires !

Au Conseil National de la FSU du 16/09, la direction UA-EE a affiché sa volonté de signer l'accord PPCR. Comme un premier vote le lui a interdit, elle en a organisé un second pour obtenir gain de cause. Cela après une interruption de séance pendant laquelle les mandats de certains syndicats nationaux ont été transformés. Les dirigeants de l'EE ont même fait pression sur leurs membres pour qu'ils renient leur vote initial.

### La réforme du collège

Il s'agit d'une offensive destructrice contre l'enseignement public : disparition des horaires nationaux par niveau, réduction massive des

contenus disciplinaires, services à rallonge infinie pour les collègues, despotisme des chefs d'établissement et des "petits chefs". Du fait de l'indignation des collègues, la direction du SNES a dû rompre la concertation, se prononcer pour le retrait de la réforme. En mai dernier, 50 % des collègues répondaient à l'appel à la grève. Mais le gouvernement publiait le décret le soir même. La conclusion est que le retrait de la contre-réforme suppose un vrai affrontement avec le gouvernement. Ce n'est pas la voie qu'a choisie l'intersyndicale : appel à une troisième grève de 24 heures, et à une manifestation nationale un week-end. N'est-il pas clair que le véritable affrontement supposerait que la profession soit appelée à manifester là où se prennent les décisions, au ministère, au moment où la ministre ou ses représentants sont présents ?

Mais les déclarations de Bernadette Groison (*L'Expresso* du 4/09) ne vont pas dans ce sens. Son rejet de la contre-réforme est de pure forme quand elle réclame la réouverture de la concertation et affirme que "*La FSU est pour réussir la réforme du collège...*".

### Pour que la FSU rompe avec le gouvernement

Accord Fonction Publique, réforme des collèges... : pour stopper l'offensive gouvernementale, la première condition tient en une exigence : **la FSU doit rompre avec le gouvernement, cesser de conforter son offensive par le dialogue social, en appeler aux autres organisations pour qu'elles fassent de même.**

- **A bas l'accord PPCR ! Défense du statut ! Augmentation générale des salaires via l'augmentation du point d'indice**
- **Défense de l'École Publique ! Retrait pur et simple de la réforme du collège !**
- **Non aux quotas ! Accueil et libre circulation des réfugiés ! Régularisation de tous les sans-papiers !**
- **Retrait des troupes françaises d'Afrique et du Moyen Orient !**

Votez, faites voter Front Unique  
Le 16/09/2015 (mel@frontunique.com)

BRAULT Céline - SNUIPP - 92  
JONQUET Gilles - SNES - 30  
DUPONT Bruno - SNASUB - 94  
GUILLOT Jean-Pierre - SNES - 63  
GONO Aurélie - SNESUP - 92  
THOMAS Laurent - SNES - 12  
BERGÉ Isabelle - SNEP - 84  
GALTIER Isabelle - SNES - 63  
FIORENTINO Alain - SNUIPP - 34  
BRIARD Aurèle - SNES - 92  
HAMEUX Pauline - SNASUB - 69  
MURET Gisèle - SNES - 63  
BOTTERI Isabelle - SNEP - 74  
LÉ Joachim - SNES - 75  
CHIZAT-SAINT-LAGER Colette - SNUIPP - 69  
MERLE Anne - SNES - 63  
CARLE Angélique - SNASUB - 75  
CUNY Christophe - SNES - 54  
BARRAT Pierre - SNUIPP - 63  
VIERO Maëva - SNES - 84  
DANGLARD Annie - SNASUB - 63  
SELIN Géraldine - SNES - 92  
KAPUSTA Frédéric - SNCS - 75  
LAMARQUE Frédéric - SNES - 95  
JEAN-BAPTISTE Maurice - SNASUB - 94  
VILAY Sylvine - SNES - 63  
BRONIARCZYK David - SNASUB - 75  
MERCIER Sandrine - SNES - 57  
GASQ Françoise - SNUIPP - 92  
VANET Etienne - SNES - 74  
ROMANO Renée - SNASUB - 63  
PAYRE Noémie - SNES - 92  
TONNERRE Jean-Marc - SNCS - 38  
CHEVRIER Jean-Baptiste - SNES - 63  
HAMEL Arnaud - SNASUB - 75  
ROUVIÈRE Fabien - SNES - 84  
MAC LEOD Hélène - SNCS - 75  
PAPIN Bernadette - SNES - 54  
MARTIN Sylvie - SNASUB - 94  
MEDJKOUNE Sarah - SNES - 63  
NOËL Martine - SNUIPP - 34  
KRYN Didier - SNCS - 75  
ZUCHA-DJAFFAR Sylvie - SNASUB - 94  
THOMAS Olivier - SNES - 92  
OUALLET Stéphane - SNEP - 84  
CAMPO Emmanuelle - SNES - 63  
KELLER Anne-Sophie - SNASUB - 75  
JOURNIAC Nicole - SNES - 34  
LEBENTAL Mélanie - SNESUP - 94  
DEBRET Catherine - SNES - 57  
BAUDRY Dominique - SNASUB - 63  
ERNAULT Nathalie - SNES - 92  
CHAPON Françoise - SNEP - 84  
DEJAEGERE Muriel - SNES - 54  
BOILLET Jérôme - SNASUB - 75  
JOUASSIN Marie-Amélie - SNES - 92  
MITERAN Stéphanie - SNES - 63  
DUPLAIX Lise - SNUIPP - 34  
LE MEUR Christine - SNES - 92  
MICLOD Xavier - SNES - 69  
SOULIER Odile - SNASUB - 63  
GIRARD Lucienne - SNES - 88  
JOLIVET Rosemarie - SNES - 30  
BEGUE Sophie - SNASUB - 974  
MICHEL Claire - SNES - 63  
MARIAU Pauline - SNES - 92  
PIERON Emmanuelle - SNASUB - 75  
DUPOUX Odile - SNES - 63  
MENDEZ Inès - SNES - 74  
ROBERT-PANTHOU Nathalie - SNASUB - 63  
BURELIER François - SNES - 69  
PATUROT-EUSTACHE Franciella - SNASUB - 75  
DOMINGO Laurent - SNES - 13  
DE OCHANDIANO Jean-Luc - SNASUB - 69  
BAGGIO Anne-Marie - SNES - 63  
BARRET Marie-Paule - SNES - 63  
STOLLSTEINER Hélène - SNES - 63  
BERNARD Danielle - SNES - 63  
SENS-MEYÉ André - SNES - 84  
BODEAU Jacqueline - SNES - 63  
YASSINE Malika - SNES - 84  
PONT-SABATIER Monique - SNES - 63  
GARDETTE-HERNANDEZ Claire - SNES - 30  
SANS Jacques - SNES - 63  
BOBY SZYMKO Yvette - SNES - 63  
TURPIN Catherine - SNES - 63  
FOLLUT Marie-Noëlle - SNES - 74



8<sup>ème</sup>  
Congrès

2016

Le Mans

Du 1<sup>er</sup>  
au 5 février

**FSU.**

Fédération Syndicale Unitaire